

QUATRIÈME ANNÉE



REVUE de la CORSE

ANCIENNE & MODERNE

Historique, Littéraire & Bibliographique

SOMMAIRE :

PICCIONI (Camille).....	<i>La Corse et la proposition de loi organisant les régions administratives.....</i>	33
CAZIOT (Commandant).....	<i>Les premiers habitants de la Corse.....</i>	41
GIUSTINIANI (Antonio).....	<i>Pompée Giustiniani « Bras de fer », Général et historien (gravure).....</i>	45
COURTILLIER (Gaston).....	<i>Histoire de l'Isle de Corse par Pommereul. (suite).....</i>	50
FERRACCI (abbé Joseph)...	<i>Le Château du Comte Orso Alamanno.....</i>	54
AMBROSI (Mathieu).....	<i>Voyage en Corse ; les « Giovannali », par Chanal (Ed.)</i>	56
MAITROT (Alfred).....	<i>Une élection en Corse.....</i>	61

La Corse moderne. — Voyage d'études en Corse du Conseil municipal de Paris ; La traversée en musique ; A nos Abonnés ; Jérôme Carcopino ; *Les deuils littéraires* ; Albert Tozza ; *Nouvelles Bibliographiques* : Les ressources thérapeutiques de la Corse ; l'amélioration de la race ovine ; Tarra Corza ; Les Ibères en Corse ; Un mois en Corse ; Questions et réponses Corses ; Les bons hôtels de la Corse ; etc..... pages IX à XVI.

DIRECTION :

A. CLAVEL, 43, Rue Saint-Lazare, PARIS

IX^e ARR. — MÉTRO Nord-Sud, station TRINITÉ.

COMPTE POSTAL : PARIS, 211.44.

Faire connaître la Corse, c'est la faire aimer.

La *Revue de la Corse*, dont la *quatrième année* atteste la persévérance, — et *La Corse Moderne* les successives améliorations, — n'est pas une entreprise commerciale mais une œuvre régionaliste désintéressée et publiée sans but lucratif. Elle est rédigée par une élite de collaborateurs qui en font une publication *unique*, ne s'adressant pas spécialement à des lettrés, mais à tous ceux qu'intéressent les multiples et passionnantes questions que soulèvent le passé et l'avenir de notre beau département insulaire.

UN AN : France : 10 fr. ; Etranger : 12 fr. ; le numéro : 2 francs.

(Le prix du N° demandé comme spécimen est déduit du montant de l'abonnement pris ultérieurement pour la même année). Les livraisons sont bimestrielles et l'année court de janvier à décembre. Les numéros précédemment parus dans l'année sont envoyés à tout nouvel abonné.

Collection de la première année avec titres, tables et couverture forte spéciale

(sans le n° 2 épuisé) 6 fr.

Collection de la deuxième année (sans le n° 7 épuisé)..... 8 fr.

Première année complète, brochée avec les tables... franco. 20 fr.

Deuxième année complète, brochée avec les tables... franco. 25 fr.

(Il ne reste que quelques ex. de ces deux années complètes)

Troisième année complète, brochée avec les tables... franco. 10 fr.

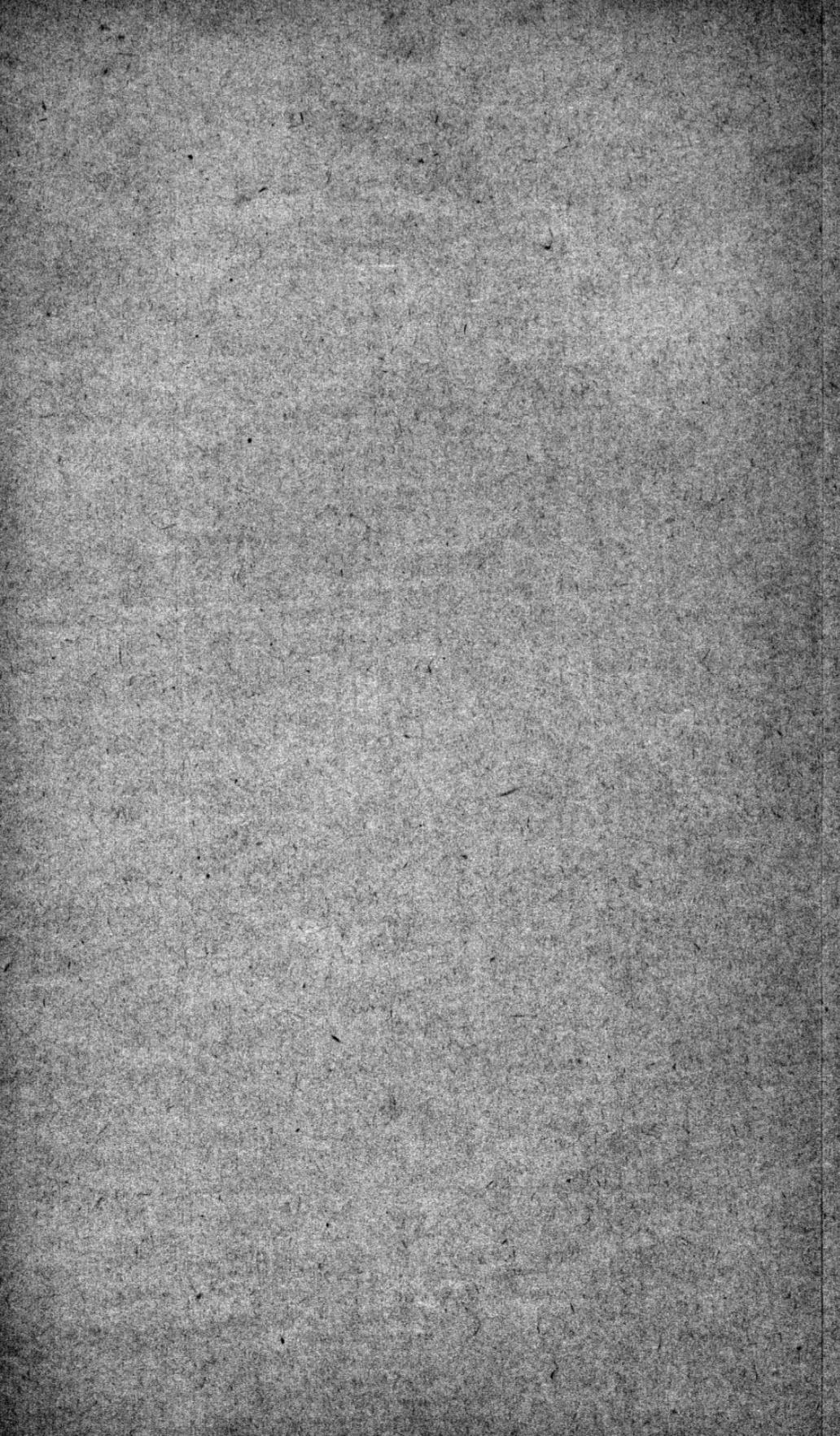
La collection des trois premières années complètes... franco. 50 fr.

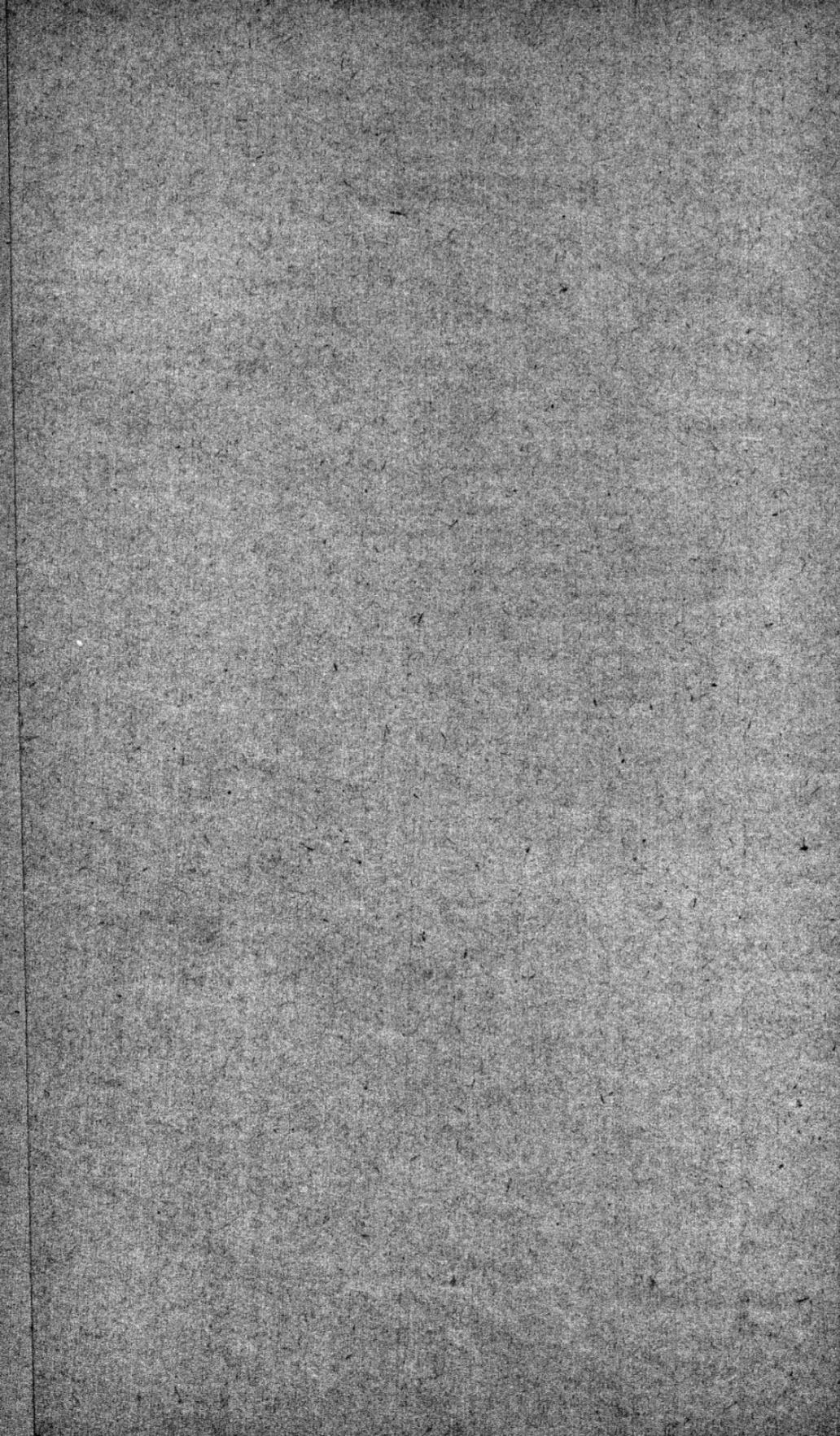
Aucun envoi n'est fait contre remboursement. — Le mode de paiement le plus pratique et le plus économique est le versement à notre compte de chèques postaux, Paris, 211, 44, par mandat, avec talon pour la correspondance (Seuls frais 0,15 cent. quelle que soit la somme envoyée). Le recouvrement par la poste est augmenté de un franc pour frais.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS :

- MM. **AMBROSI-R. (Ambroise)**, Agrégé d'histoire et de géographie ; Conservateur des antiquités de la Corse, Secrétaire de la *Société des Sciences*.
ARRIGHI (Paul), ancien élève de l'École Normale Supérieure ; Agrégé de l'Université. Directeur de l'*Annu Corsu*.
BLANCHARD (Raoul), Docteur ès-sciences ; Professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble ; Directeur de l'*Institut de Géographie Alpine*.
BUSQUET (Jacques), Docteur en Droit, auteur d'études juridiques corses.
CARCOPINO (Jérôme), Directeur de l'*École Française de Rome*.
CASTELNAU (Paul), Docteur ès-sciences ; Géographe de la Corse.
CHUQUET (Arthur), Membre de l'*Institut*, professeur au Collège de France.
CHAUVET (Paul), Docteur ès-lettres ; Professeur agrégé au lycée de Mulhouse.
COURTILLIER (Gaston), Agrégé de l'Université ; Professeur de Première au lycée de Strasbourg, auteur d'ouvrages sur la Corse.
DE MARI (D. P.), Auteur d'études sur la Corse.
FILIPPI (Louis), Professeur agrégé de l'Université, auteur d'études historiques.
FORSYTH MAJOR (Docteur G. I.) Membre de la *Société Royale de Londres*.
GRAZIANI (Paul), Élève dipl. de l'École des Chartes ; Archiviste de la Corse.
R. P. Dom. MARINI (Philippe), O. S. Bénédictin ; Historien de la Corse.
MARCAGGI (J.-B.), historien, Conservateur de la Bibliothèque d'Ajaccio.
MAURY (Ernest), Préparateur au Lycée de Nice ; Collaborateur au Service de la Carte géologique de la France.
NATALI (J.-B.), Auteur de *Nos Géorgiques* et autres ouvrages sur la Corse.
PAGANELLI (Dono), Agrégé de l'Université ; Prof. de Première au Lycée de Reims.
PICCIONI (Camille), *Ministre plénipotentiaire*, auteur d'études hist. sur la Corse.
POLI (Xavier), Auteur d'études et ouvrages historiques sur la Corse.
SANTELLI (César), Professeur agrégé au Lycée de Metz.
SANTONI (François), Professeur agrégé de philosophie au Lycée de Strasbourg.
SERGENT (Edmond), Directeur de l'*Institut-Pasteur d'Algérie*.
VILLAT (Louis), Agrégé d'histoire et de géogr. ; Auteur d'ouvrages sur la Corse. Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Besançon.

Les opinions émises dans les articles sont personnelles à leurs auteurs.





REVUE DE LA CORSE

ANCIENNE ET MODERNE

ÉTUDES RÉGIONALISTES

La Corse et la proposition de loi organisant les régions administratives.

Lors de son dernier voyage en Corse, M. Millerand, examinant les divers problèmes qui se posent dans notre pays, s'est demandé si leur solution ne serait pas facilitée par l'octroi à la Corse d'une certaine autonomie, rappelant vraisemblablement dans sa pensée, au moins de loin, celle dont bénéficie actuellement l'Alsace-Lorraine et à laquelle M. Millerand a su, comme Commissaire général à Strasbourg, faire produire d'heureux résultats. Un essai de régionalisme en Corse serait largement justifié par l'insularité du pays et par son éloignement du continent français, comme aussi par ses intérêts spéciaux et par les mœurs particulières des insulaires. Celles-ci peuvent disparaître à la longue, mais elles n'en existent pas moins aujourd'hui, et, en tout cas, les trois autres arguments, — insularité, éloignement et intérêts spéciaux — subsisteront toujours. Comme le disait avec raison M. Ambrosi, dans un des derniers numéros du *Bulletin des Sciences historiques et naturelles de la Corse* : on ne peut pas administrer la Corse comme la Flandre ou le Béarn. La spécialité des intérêts se retrouve, d'ailleurs, dans chacune des provinces du continent français, et c'est pour en tenir compte que M. Clémentel, heureusement inspiré, a groupé par régions les Chambres de Commerce, tandis que M. Reibel, allant plus loin, présentait à la Chambre des Députés le 10 mars 1921 une proposition de loi divisant la France en régions administratives (1).

M. Millerand n'est pas le premier qui ait pensé que la Corse ne pouvait pas être administrée comme une fraction quelconque du territoire français. L'ancien régime, non content d'en faire un Pays d'Etat, avait maintenu en Corse la législation génoise et diverses institutions particulières à notre île. Les Anglais, lors de leur courte occupation de la Corse (1794-1796), y installèrent un Vice-Roi, assisté d'un Conseil d'Etat et d'un Parlement insulaires. En reprenant l'île, la France s'en tint à la décision de la Convention qui, en 1793, avait dé-

(1). Voir à l'*Officiel* (Annexe du procès-verbal de la séance de la Chambre des députés du 10 mars 1921) le texte de la proposition de loi dont nous résumons, au cours de cette étude, les articles essentiels.

claré la Corse « partie intégrante » de la République une et indivisible ; mais, en concédant aux Corses les maigres privilèges contenus dans les arrêtés Miot, le Gouvernement français reconnut presque aussitôt que l'assimilation administrative absolue était impossible. Depuis lors, c'est-à-dire depuis plus d'un siècle, on n'a rien fait dans le sens de l'autonomie administrative corse ; mais celle-ci n'en a pas moins compté quelques partisans illustres. Napoléon, notamment, aurait regretté à Sainte-Hélène de ne pas l'avoir accordée. A cet égard l'Impératrice Eugénie, qui fit, comme on sait, escale à Bastia en 1869, racontait à mon père, alors maire de cette ville, une curieuse anecdote qu'elle tenait de Napoléon III qui l'avait lui-même entendu raconter par son père le Roi Louis. D'après ce récit, le duc Pozzo-di-Borgo, rencontrant à Paris vers 1822 un des compagnons de l'Empereur à Sainte-Hélène, lui aurait demandé ce que le grand Exilé disait de la Corse à ses compagnons d'exil. « Il regrettait, — lui répondit son interlocuteur, — de n'avoir pas assez fait pour elle ; il aurait même songé vers 1813, afin de faciliter la réalisation de ses projets pour la Corse, à lui accorder une certaine autonomie avec un Vice-Roi. » — « Ah ! » — se serait écrié Pozzo-di-Borgo — « que ne m'a-t-il fait connaître ce projet. Je me serais rallié et j'aurais demandé à être ce Vice-Roi ! » Voilà, si cette conversation a bien été rapportée au roi Louis, deux partisans illustres de l'autonomie corse ; et l'histoire générale aurait peut-être été quelque peu modifiée si Pozzo-di-Borgo avait été nommé vice-roi d'Ajaccio en 1813.

Un autre partisan de l'émancipation administrative de notre pays fut l'éminent cardinal Zigliara, à qui j'eus l'honneur d'être présenté à Rome en 1886. Me parlant un jour de notre pays natal, il me disait : « Il est impossible d'appliquer les mêmes règlements à Pontoise et à Bonifacio ! *Ci l'han fatta bella con la parte integrante !* »

Je me hâte de prévenir le lecteur qu'il ne sera pas question ici de réclamer, par ce temps d'économies nécessaires, un vice-roi pour la Corse, ni même de renoncer à la *parte integrante* qui n'entraîne pas forcément, ainsi que cela a été démontré en Alsace et jadis dans les zones de la Savoie, l'assimilation intégrale. Ce qui paraît le plus pratique pour la Corse, dont l'histoire se confond depuis plus d'un siècle avec celle de la France, c'est de demander le vote aussi prompt que possible d'une loi tirée de la proposition Reibel et conçue de manière à s'appliquer le mieux possible à notre île.

Ce n'est, du reste, pas la première fois que le législateur, frappé de l'inertie des bureaux des administrations centrales et des longs retards occasionnés par l'évocation à Paris de la

plupart des réformes, a songé à faire revivre en quelque manière les anciennes provinces et à faire régler par elles une bonne part des affaires urgentes. Avec les trains et les paquebots rapides, le télégraphe et le téléphone, la France ne peut plus conserver une organisation administrative qui date de Sieyès, des diligences, du coche à eau et de la marine à voiles. Depuis 1890 quatre projets ont été présentés aux Chambres à ce sujet, dont l'un, le projet Cornudet-Lockroy-Mesureur se bornait à superposer vingt-quatre régions nouvelles aux quatre-vingt-cinq départements existants, tandis que les trois autres, plus radicaux, réduisaient le nombre des départements à un chiffre variant de dix-huit à vingt-trois. Tous ces projets avaient le tort, à mon avis, de rattacher la Corse, qui a ses besoins et ses intérêts particuliers, à l'une des divisions continentales ; cette erreur a été évitée par M. de Roden, qui, dans son intéressante thèse pour le doctorat en droit passée en 1907 et consacrée à la réforme administrative, propose de partager le territoire en vingt-et-un départements dont un serait formé par la Corse seule.

La proposition Reibel, qui s'est substituée aux précédentes, a le tort grave de ne contenir aucune disposition spéciale à la Corse. Cette proposition maintient les départements, « dont la vie est aujourd'hui si active », et leur superpose des régions administratives. L'article 1^{er}, au lieu de fixer le nombre de ces régions, se borne à dire qu'il y en aura de vingt à vingt-cinq. L'article 2 ajoute que les limites de ces régions seront, dans les six mois qui suivront la promulgation de la loi, fixées par un Décret rendu en Conseil des Ministres et après avis du Conseil d'Etat. Les articles suivants, sans exclure formellement l'hypothèse d'une région constituée par un seul département, paraissent supposer que chaque région en comprendra plusieurs : il résulte notamment du texte des articles 5 à 8 qu'il y aura dans le département du chef-lieu de la région un préfet régional et un préfet départemental, et la proposition de loi ne prévoit pas le cas d'un préfet qui, administrant une région à département unique, serait à la fois régional et départemental. L'article 46 déclare simplement qu'une loi spéciale fixera le régime de Paris et de sa région.

Or ce serait une grave erreur de rattacher la Corse à la région de Nice, par exemple, ou à la région de Marseille (1) car elle a, à la fois, ses intérêts propres et des intérêts communs avec chacune de ces deux régions. Ainsi par exemple

(1) En supposant que ces deux villes, qui sont chefs-lieux de région dans l'arrêté Clémentel, soient déclarées, ce qui est vraisemblable, chefs-lieux de région administrative quand on appliquera la future loi Reibel.

le tourisme se développe en accélérant les relations avec Nice, tandis que Marseille demeurera le centre des relations économiques et aussi le port d'attache de cargos et des navires, à vitesse au besoin modérée, qui transporteront en Corse les fonctionnaires, les militaires, et la plupart des négociants ou industriels. Rattacher la Corse à Nice serait donc sacrifier les intérêts qui l'unissent à Marseille et réciproquement ; de plus l'une ou l'autre de ces capitales régionales — que paraît entrevoir le projet Reibel inspiré par l'arrêté Clémentel — pourrait négliger les questions purement corses telles que la lutte contre la malaria, le développement du réseau ferré et routier, l'installation des centrales électriques, etc., toutes questions qui doivent être traitées, suivant les cas, en Corse ou à Paris et non ailleurs.

La proposition Reibel serait donc heureusement complétée par un article disant que la Corse formera une région à elle seule. Quant aux intérêts que l'île peut avoir de communs avec Nice ou avec Marseille, ils seront traités dans les conférences interrégionales si opportunément prévues par l'article 42. Dans ce système le département-région corse n'aurait qu'un seul préfet, à la fois régional et départemental.

Voyons maintenant qu'elles sont les autres dispositions essentielles de la proposition Reibel, et en quoi elles devraient être modifiées ou complétées pour mieux s'adapter à la Corse.

Si les départements sont maintenus par cette proposition, les arrondissements sont, en revanche, enfin supprimés (art. 43). Et, en effet, il paraît peu utile qu'il y ait un sous-préfet à Pont-l'Évêque et un autre à Lisieux alors qu'une automobile, — même sans user de la vitesse que l'on a le tort de tolérer l'été sur la côte normande, — peut aller en un quart d'heure de l'une de ces localités à l'autre. Seulement on peut se demander si la clause supprimant tous les arrondissements doit être étendue à la Corse. Il y a 7 heures de chemin de fer de Bastia à Ajaccio ; et cette dernière ville est également à plusieurs heures d'auto ou de chemin de fer des autres chefs-lieux d'arrondissement. Il faudrait donc laisser au moins un sous-préfet (pour Bastia), sinon tous ses sous-préfets, à la Corse. Une autre solution se présenterait à l'esprit : supprimer les arrondissements mais ressusciter les départements du Golo et du Liamone ; elle n'aurait que l'avantage de faire de la région corse une région analogue aux autres, avec plus d'un département et sans arrondissements, mais elle aurait l'inconvénient, par cet temps d'économies, d'obliger à créer deux préfets départementaux dans l'île alors que la création à Ajaccio d'un préfet régional ajouterait déjà quelques dépenses à celles envisagées par le

projet Reibel, En tout cas, il y a quelque chose à faire, même si, comme le veut M. Reibel, la Corse est rattachée à l'une des régions du continent : les distances à parcourir dans l'île sont trop considérables pour que le Gouvernement y soit représenté, désormais, comme le voudrait M. Reibel, par un seul fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur, le préfet départemental d'Ajaccio.

De même il paraît impossible, en cas de rattachement de la Corse à Marseille ou à Nice, de consentir, comme le voudrait l'article 44, qui supprime tous les Conseils de Préfecture remplacés par des tribunaux administratifs régionaux, à la suppression de toute juridiction administrative à Ajaccio. On sait que le Conseil de Préfecture de la Corse est l'un des plus occupés du territoire de la République, et il est impossible d'ajouter 12 ou 16 heures de bateau à vapeur aux distances qu'ont déjà à franchir ses justiciables. La création d'une région en Corse, — avec maintien d'un ou plusieurs arrondissements, — aurait l'avantage d'écarter cette difficulté puisqu'elle maintiendrait à Ajaccio le conseil de préfecture transformé en Tribunal administratif régional.

Les autres articles du projet Reibel ne peuvent, semble-t-il, soulever aucune objection : ils réalisent pour la Corse, en supposant toujours bien entendu qu'on en fasse une région, le minimum indispensable d'autonomie administrative. Car ce ne serait pas une réforme pour l'île que d'organiser à Marseille ou à Nice cette stagnation des affaires que l'on peut aujourd'hui admirer à Paris. L'autonomie du Préfet régional et du Conseil régional n'est intéressante pour nous que si la Corse obtient pour elle seule un préfet et un conseil de ce genre.

Ici la question se pose de savoir si, la Corse devenant une région, le Conseil régional devra, dans le cas où l'île continuerait à ne former qu'un seul département, se confondre ou non avec le conseil général. Le projet Reibel, ne supposant que des régions à plusieurs départements, n'a pas prévu cette hypothèse.

Il faut dire que, dans ce projet, le Conseil Régional, pour lequel on a voulu faire un essai de représentation professionnelle et corporative, a une composition toute différente du Conseil général. Il comprend, en effet (articles 12-17) : 1° des délégués des Conseils généraux de la région, à raison d'un délégué par cinq conseillers généraux, 2° quatre membres représentant les intérêts professionnels de la région, dont un élu par les Chambres d'Agriculture, un par les Chambres de Commerce, un par les associations professionnelles d'employés et d'ouvriers, et un quatrième élu par un collègue com-

posé de tous les fonctionnaires de la région et de tous les électeurs y exerçant une profession libérale; 3^e enfin quatre membres élus par le Conseil régional lui-même parmi les personnalités « domiciliées en dehors de la région » et « choisies en raison de leur compétence spéciale ». Le texte n'exclut pas, pour cette catégorie de conseillers extra-régionaux, les originaires de la région; il faut seulement qu'ils soient domiciliés en dehors, afin, dit l'exposé des motifs « qu'ils ne soient pas directement inspirés par le souci des intérêts locaux. » De plus les Conseillers régionaux, « en raison de leur tâche absorbante », recevront une indemnité et ne pourront être ni députés ni sénateurs. On verra, en effet, plus loin, que leurs attributions, enlevées partie au Parlement et partie aux Conseils généraux, sont assez nombreuses. (1)

L'auteur de la présente étude avoue ne pas avoir un grand enthousiasme pour les quatre compétences « spéciales et extra-régionales » choisies pour le Conseil régional sur une liste de huit noms seulement présentés par le Préfet. Une telle disposition est contraire à l'esprit de la Constitution française et à la composition des autres assemblées politiques ou administratives. De même on ne voit pas bien pourquoi un membre du Conseil régional serait élu en grande partie par des fonctionnaires de la région alors qu'il sera, une fois élu, chargé de les contrôler. On comprend, en revanche, très bien que ce Conseil compte dans son sein un représentant des Chambres de Commerce, un représentant des Chambres d'Agriculture et un délégué des syndicats régionaux.

D'ailleurs, si l'on appliquait telles que les dispositions du projet Reibel sur le Conseil régional à une région à département unique, on aurait à Ajaccio un Conseil régional composé de treize délégués seulement du Conseil général (un délégué pour cinq cantons) et de huit délégués (plus du tiers du Conseil régional) émanant d'un suffrage encore plus restreint.

Mais le projet Reibel n'est examiné ici que comme indication de ce que l'on pourrait faire en Corse. Le plus simple serait peut-être de faire pour la Corse un projet de loi spécial, qui donnerait à son Conseil général, accru au besoin de quelques délégués des syndicats et des Chambres de commerce et d'agriculture, les attributions dévolues par M. Reibel au Conseil régional. Plusieurs députés et sénateurs et notamment M. Barthélémy ne sont, d'ailleurs, pas partisans de la

(1). Le Conseil régional, dans l'intervalle de ses sessions, est remplacé par une Commission régionale élue dans son sein et analogue à ce qu'est la Commission départementale pour le Conseil général (art. 38 et suivants de la proposition Reibel).

création des nouvelles régions, et préféreraient voir, même sur le continent, augmenter simplement les attributions des Conseils généraux en réduisant au besoin le nombre des départements.

L'article 2 du projet doit aussi être amendé en ce qui concerne la Corse, si l'on en fait une région ; il décide en effet, que la région sera désignée par le nom de son chef-lieu. La raison, d'après l'exposé des motifs, est que « les régions nouvelles ne coïncideront que rarement et imparfaitement avec les anciennes provinces ». Cela tendrait à prouver que les régions administratives coïncideront avec les régions organisées par l'arrêté Clémentel et dans lesquelles les Chambres de commerce ont été groupées d'après la communauté d'intérêts économiques. Mais le motif invoqué disparaît, si l'on fait de la Corse une région ; d'autre part, l'expérience des dernières guerres a prouvé que l'amour de la patrie corse et la solidarité insulaire n'ont rien dont la France doive s'alarmer : bien au contraire ! Donc la région corse gardera le nom sous lequel Sampiero Corso, Paoli, Napoléon et tant d'autres ont immortalisé notre île.

La région Reibel est dotée d'une individualité financière et d'un budget voté par le Conseil régional. Et les attributions de celui-ci sont enlevées, comme nous l'avons dit, partie au Parlement, partie aux Conseils généraux. C'est ainsi que le Conseil régional (1) aura dans ses attributions la voirie routière (les routes départementales devenant régionales), l'outillage ferroviaire, fluvial et électrique de la région, ainsi que tous les travaux d'outillage maritime ou autre qui ne sont pas d'un intérêt national (article 24). L'organisation du crédit agricole est aussi dans ses attributions, ainsi que l'adaptation des programmes d'instruction publique (et, espérons-le, aussi de l'horaire des classes primaires) aux besoins de la région (eod. art.) (2).

Le Conseil régional règlera également l'organisation de l'enseignement artistique, agricole, commercial et industriel de la région, attribution qui serait particulièrement intéressante pour la Corse qui, à part son école d'agriculture, ne compte que des établissements d'enseignement classique. L'école d'agriculture, objectera-t-on, a peu d'élèves ; mais des autorités régionales pourraient la rendre plus attrayante

(1) Ou, si l'on veut en Corse, un Conseil ayant à la fois les attributions du Conseil régional et du Conseil général.

(2) De même il est compétent pour étudier et entreprendre tous travaux et améliorations agricoles, forestières et pastorales, ainsi que pour étudier et appliquer les mesures propres à intensifier la production industrielle et commerciale de la région (même art. 24).

en lui annexant un enseignement horticole, la culture de fleurs pouvant réussir chez nous comme dans les Alpes-Maritimes.

Le même article 24 permet de faire régler au chef-lieu de région, par le Préfet et le Conseil régional, tout ce qui concerne le tourisme, l'hygiène générale de la région et la lutte contre les maladies épidémiques. Qui ne voit que cet article paraît avoir été fait pour la Corse, dont il énumère, en fait, tous les principaux et les plus urgents besoins, bien que le projet de loi paraisse ignorer notre île ? Et il est inutile de démontrer combien il serait funeste de faire stationner à Marseille ou à Nice les dossiers relatifs à ces questions qui doivent être résolues autant que possible à Ajaccio, et tout au plus entre Ajaccio et Paris.

Certes ce n'est pas avec les ressources de la Corse, ou même en émettant les emprunts régionaux autorisés par l'article 24, VIII^e, que l'on pourrait suffire à tous ces besoins. Mais le projet Reibel autorise le Conseil régional à faire largement appel au concours de l'Etat ; il peut en effet émettre des vœux (art. in principio) comme le Conseil général actuel ; de plus il peut comme lui adresser au Gouvernement toute réclamation dans l'intérêt de la région et lui faire connaître son opinion sur l'état et les besoins des services publics, etc. (art. 24 du projet rapproché de l'art. 52 de la loi de 1871). Il peut, en outre (art. 24, II^e) régler lui-même toute « concession à des compagnies, à des associations ou à des particuliers, de travaux d'intérêt régional » ; encore un paragraphe qui paraît avoir été écrit pour la Corse ! Enfin il peut, d'après l'article 26, délibérer sur les travaux intéressant la région et l'Etat et dont l'exécution incombe à ce dernier.

Faut-il dire en terminant que cette étude n'a été inspirée par aucune admiration préconçue pour le projet Reibel ? J'espère, au contraire, avoir démontré qu'il a besoin d'être fortement amendé pour être appliqué à notre île. Le projet Reibel n'a qu'un avantage, celui d'être rédigé et étudié. Il peut donc d'ores et déjà servir de base à l'application à notre île de l'autonomie administrative qui lui est nécessaire et qui lui a été annoncée par M. Millerand. Mais, que l'on procède par une mesure législative générale ou par une loi particulière, il est urgent et il n'est que temps de faire quelque chose dans ce sens pour la Corse (1).

Camille PICCIONI

(1) L'idée régionaliste est soutenue actuellement en Corse par divers journaux de l'île groupés sous le titre de *Partitu Corsu d'Azione* V. le n^o 19 de la *Revue de la Corse*).

ETUDES ETHNOGRAPHIQUES.

Les premiers habitants de la Corse

Personne n'ignore qu'à la fin de l'époque tertiaire, le massif corso-sarde était relié au continent français.

Pour bien saisir la liaison en fait, il y a lieu de se rappeler qu'à la fin de l'époque Miocène la Méditerranée était réduite à quelques grands lacs entre lesquels de larges communications assuraient le déplacement des mammifères d'Europe et probablement d'Afrique.

Dans ces bassins débouchaient les plus grands fleuves de l'Europe et un fleuve de l'Asie, les mêmes qui affluent à présent dans les mêmes régions, bien que d'un parcours moins long ; par conséquent les eaux étaient plutôt saumâtres, ainsi que l'attestent les formations qui s'y sont déposées.

Tout porte à croire, qu'à cette époque, la Corse était rattachée au continent provençal et italien, sans doute lui-même en communication avec l'Afrique du Nord, ainsi qu'il est dit plus haut.

Avec la période pliocène, l'étendue de ces grandes terres miocènes, se trouve fortement diminuée par une importante régression de la mer qui pénètre partout dans les basses vallées des côtes méditerranéennes, de l'Espagne, de la France et de l'Italie.

Le détroit, qui sépare la Corse de l'Italie, a donné passage à la mer pliocène. Dans les Annales de la « Société Linnéenne » de Lyon en 1897, M. Depéret a figuré la Géographie de cette région de la Méditerranée de cette époque ! Une longue péninsule se détachait des Alpes de Provence en se déviant vers l'Est à peu près parallèlement à la déviation actuelle de la partie de l'Italie baignée par la mer Adriatique et par la mer Tyrrhénienne.

Cette péninsule englobait la Corse à peu près entière, plus la moitié orientale de la Sardaigne et s'étendait plus ou moins loin vers le sud dans la direction de la Sicile.

L'archipel tyrrhénien (îles d'Elbe, Giglio, Formica, Monte-Cristo, Giannutri) avec quelques autres massifs, rattachés au continent : Monte Argenturo, Cap de Piombino, devait constituer une île d'une certaine importance au milieu du bras de mer qui sépare la péninsule Corso-sarde de la péninsule italienne.

A la fin du Pliocène, les grands mouvements du sol qui eurent lieu à cette époque, changèrent la configuration du pays ; la mer se retira en faisant rompre toutes les communications entre les îles et le continent.

La Corse et la Sardaigne se trouvèrent isolées à la fois au Pléistocène inférieur ou époque chelléenne.

L'homme existait alors ; il fut témoin de ces grands bouleversements, passant inaperçu au milieu des puissants mammifères qui vivaient dans l'île. Il n'a laissé aucune trace de son existence. On n'a rien trouvé, en effet, se rapportant à l'époque paléolithique.

Il en est de même en Sardaigne, tandis que dans les deux îles, on trouve, en abondance, des preuves de la présence de l'homme néolithique.

Les Bonifaciens, d'après Ferton (1), furent probablement les premiers habitants de la Corse. Ils étaient originaires de la Sardaigne, peut-être d'Afrique. Leur race a envahi l'île entière et s'y est établie si solidement qu'elle a laissé aux Corses actuels une partie de ses caractères : la taille et son crâne allongé et aplati à la partie postérieure supérieure. Les fondateurs de bronze, immigrés de l'Italie, au crâne large et régulier, se sont mélangés avec la masse des premiers conquérants, mais, par un étrange retour des choses, ajoute Ferton à qui j'emprunte ces renseignements, Bonifacio est aujourd'hui la partie de la Corse qui compte principalement le moins de descendants de ses anciens habitants. Cette ville côtière étant occupée par la race génoise au crâne large, parente du fondeur de bronze de Cagnano. De Bonifacio est même parti une poussée en sens inverse de l'invasion des dolichocéphales sardes, lorsque des Bonifaciens allèrent fonder la ville de la Maddalena.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, la Corse, par suite de son rapprochement avec d'autres îles et d'autres terres continentales, s'est toujours trouvée sous la dépendance d'un pays plus ou moins voisin : les Phocéens, les Etrusques, les Phéniciens, les Carthaginois et les Romains. Elle a été envahie par les barbares, dévastée par les Arabes ; elle a appartenu à Charlemagne, aux Papes, aux Républiques de Pise et de Gênes, à l'Espagne, enfin à la France et de ces faits, le sol de l'île renferme une grande quantité de reliques préhistoriques et historiques qui accusent les diverses phases de son histoire.

L'existence de l'homme néolithique est accusée par des monuments mégalithiques, qui ont été le sujet d'un travail établi par Ad. de Mortillet. Malheureusement en Corse, le vandalisme s'exerce sur une vaste échelle, par inertie et par ignorance surtout, et ces monuments servent trop souvent d'abris aux gardiens de troupeaux et les pierres avec lesquel-

(1) Ferton. *Les premiers habitants de Bonifacio*, leur origine, A. F. A. S., Congrès d'Ajaccio, 1901.

les ils sont bâtis, sont souvent déplacées suivant les besoins du moment.

On trouve, dis-je, de nombreux objets se rapportant à cette époque. J'en ai donné une énumération en 1897-1898 dans la « Feuille des jeunes naturalistes » : débris de poteries, percuteurs, broyeurs, haches en pierre polie, de nature porphyroïde, en serpentine ou bien en quartz : il en existe de remarquables à la bibliothèque municipale de Bastia ; (1) des pointes de flèche en jaspe de Corse : certaines sont allongées comme des types italiens, d'autres, plus triangulaires, à barbelures plus prononcées et à pédoncules mieux proportionnés, accusent une forme française. On en trouve de semblables dans les dolmens des causses de l'Aveyron, de la Lozère et de l'Hérault. Ces pointes de flèche ont été trouvées à la surface même du sol sur le Mont Padro qui domine le canton d'Olimi-Capella, aussi sur le pic del Santo, près Palasca; près du plan de la bataille et sur le territoire de Belgodère si riche en objets préhistoriques.

L'industrie est la même que celle de l'époque néolithique de l'Europe continentale.

L'homme employait le silex provenant des calcaires du pays, ainsi que le fait remarquer Ferton dans son travail précité ; les roches granitiques, gabbros, etc. fournissaient le quartz, la serpentine dont ils avaient besoin.

Il semble, d'après les échantillons recueillis, qu'en Corse comme en Amérique, les hommes ne trouvèrent pas du premier coup l'alliage plus fusible du cuivre et de l'étain car une grande partie des spécimens trouvés paraissent être en cuivre pur. Ce métal se trouve d'ailleurs à l'état natif en Corse, à Focicchia près Corte ; à l'embouchure du ruisseau d'Alistro, sur la côte orientale, et ce cuivre, quoique difficile à extraire de la roche dure, peut être néanmoins exploité, parce que le minerai se trouve à ciel ouvert. On en trouve encore dans les environs de Vezzani et de Castifao, près du champ de bataille, mais il se présente alors à l'état de sulfure.

On sait que la connaissance de l'âge du bronze dans le bassin oriental de la Méditerranée compte parmi les conquêtes les plus brillantes de l'archéologie. Les trouvailles faites en Corse présentant une importance presque égale à celles faites en Chypre, dont l'âge du cuivre remonte à une très haute antiquité. Je serais tenté de faire remonter l'existence des objets fabriqués en cuivre, en Corse, à l'époque où les Etrusques habitaient la Toscane, au moment où ils exploitaient le mine-

(1) Ces objets préhistoriques ont été récemment transportés et installés dans le nouveau Musée de Bastia.

rai de fer oligiste de l'île d'Elbe en créant la sidérose, ce minerai si important pour la préparation du fer.

Ils connaissaient l'art de fondre le cuivre qu'ils trouvaient sur le sol qu'ils habitaient. On trouve encore, en Toscane, les vestiges des nombreux puits d'extraction. Aristote dit, d'ailleurs, que les Etrusques ont fondu le cuivre à l'île d'Elbe avant le fer et les découvertes faites dans cette région, par le savant naturaliste Raffaello Foresi, confirment cette donnée.

Les néolithiques, avant de s'initier aux secrets de la métallurgie possédaient déjà l'art de creuser dans le sol des puits, des galeries ; d'autre part, la variété des roches qu'ils utilisaient dans leur atelier de taille, de polissage, impliquait certaines connaissances empiriques propres à faciliter, dans chaque région, la découverte de gîtes minéraux.

L'île de (Chypre, Cypros des anciens) dont le cuivre tire son nom fut, de très bonne heure, un des principaux centres de production de ce métal dans la région méditerranéenne. De cette île, de Crète, de Mycène et de Sardaigne on expédiait des lingots ou saumons de cuivre en Allemagne, en Suisse et en Gaule. On n'en a pas trouvé jusqu'à ce jour en Corse, où l'on fabriquait, même au commencement de l'âge du bronze, les moules de pierres qui servaient à couler des haches de métal. M. Guidone, de Poggiola, en a trouvé une en gneiss talqueux micacé, facilement taillable au couteau, qui servait à couler ces haches de bronze à came plus large que la partie destinée à l'emmanchure. On voit nettement, sur chaque pièce, c'est-à-dire sur les valves du moule, le trou dans lequel pénétrait le tenon qui servait à les relier ensemble lequel était muni d'un trou pour permettre la coulée du métal.

Ce moule a une forme analogue à celle qu'employaient les Etrusques lorsqu'ils occupaient l'île d'Elbe. M. Raffaello Foresi en a trouvé de nombreux spécimens de l'âge de pierre et de l'âge de bronze dans cette île, taillés dans une pierre à mucigno qui servait à la confection de pointes de flèches et d'autres outils affûtés.

La période hallsttatiennne, ou l'âge du fer, est bien caractérisée par les fibules robustes trouvées à Avapessa, à Monte-Duolo près Poggiola et à Olmi-Capella, et les périodes étrusques et romaines par des appliques en forme de roue, des pointes de lance à douille, des casse-tête, etc, etc. tous objets qui ont dû, je l'espère, être donnés au Musée d'Ajaccio ou plutôt à Bastia qui était déjà en formation en 1900 lors de mon départ de l'île de Corse et qui a dû s'enrichir, dans sa récente installation, de tous les nombreux souvenirs qui se rapportent au passé et de toutes les richesses que possède la contrée si riche en documents de toute espèce.

Commandant CAZIO.

LES CORSES A L'ÉTRANGER

Pompée GIUSTINIANI « Bras de Fer »
Général et historien.

Au Général Graziani.

Ici même, déjà, une grande figure de soldat corse nous a été retracée : c'est celle d'Ercole Macone (1). Pompée Giustiniani lui ressemble par sa carrière aventureuse et brillante et par sa mort prématurée au champ d'honneur.

Né à Ajaccio en 1569, fils de François Giustiniani, colonel de l'infanterie corse au service de Venise (2), il entra lui-même dans l'armée à peine âgé de quatorze ans et fut enrôlé dans l'infanterie italienne au service de l'Espagne. Il parvint rapidement au grade de colonel et, envoyé dans les Pays-Bas en compagnie de son jeune fils François et d'autres officiers corses, il combattit sous les ordres d'Alexandre Farnèse et du marquis de Spinola.

Il fit ses premières armes en 1587, au mémorable siège de Zerberg, dirigé par le célèbre duc d'Albe, et auquel succéda celui d'Ostende, qui dura 3 ans et 3 mois et fut l'un des plus meurtriers mentionnés par l'histoire : 80.000 hommes y trouvèrent la mort du côté espagnol et 45.000 du côté hollandais.

Spinola avait confié à Giustiniani, alors sergent-major de bataille, plusieurs importantes missions dont la réussite lui valut d'être nommé maître de camp de l'infanterie italienne.

Pendant ce long siège, il fut blessé une première fois au pied, mais à peine guéri, il sauta à cheval et reprit son commandement. Une autre fois, désireux de s'assurer par lui-même de l'exécution de ses ordres, il entreprit une reconnaissance dangereuse sous les murs d'Ostende : un coup de feu lui fracassa le bras droit qu'il fallut amputer à la hauteur de l'épaule et remplacer par un bras artificiel. Sa popularité lui valut aussitôt le surnom de « *Bras de Fer* ».

Il confia à son fils François, jeune capitaine, la défense d'Herclens ; le jeune homme remplit vaillamment cette mission, mais fut lui aussi grièvement blessé.

Pompée, qui avait eu l'exemple de son père et de son oncle (3), tous deux colonels de l'infanterie corse, morts au service de Venise dans une guerre contre les Turcs, était un homme résolu, intelligent, d'une grande autorité et d'une réelle no-

(1) *Revue de la Corse*, n° 13, p. 28.

(2) François Giustiniani réunit un millier d'hommes à St-Florent en 1571 et partit pour Candie, où il fut tué en 1573.

(3) Raphaël Giustiniani, enrôla 1.200 corses à Bastia pour la guerre de Candie en 1572, il succéda à son frère comme colonel des Corses et fut tué lui-même un peu plus tard.

blesse de caractère ; vrai tempérament de soldat, intrépide jusqu'à la témérité, c'était aussi un admirable chef dans toute l'acception du mot, doué d'une grande expérience dans l'art de la guerre et d'une connaissance approfondie de l'histoire militaire.

Ce fut aussi un écrivain apprécié : les qualités de simplicité, de concision et de netteté qu'on goûtait dans ses lettres se retrouvent en effet dans cette relation de la guerre des Flandres (1) qu'il écrivit après la conclusion de la trêve en 1609, alors qu'il venait d'être nommé gouverneur de la Frise, et que fit paraître un officier de ses amis, le gentilhomme Joseph Gamurini. Ce livre eut un succès tel qu'il dut être réédité en 1612 et traduit en latin.

Cette publication accrut encore le prestige de Pompée Giustiniani, déjà célèbre dans toutes les cours d'Europe. Philippe III d'Espagne, qui l'estimait tout particulièrement, le nomma membre de son conseil de la guerre et le combla de générosités en même temps que d'honneurs.

Sa renommée parvint jusqu'à Venise. Le nom de Giustiniani était déjà un des plus illustres de cette République puisque porté, on le sait, par une maison fort ancienne, issue des empereurs d'Orient, établie en Italie dès le VIII^e siècle et qui, par sa nombreuse lignée de grands personnages, s'était acquis une situation des plus puissantes tant à Venise qu'à Gènes, d'où était originaire la branche corse (2).

La sérénissime République vit tout l'avantage qu'elle aurait à posséder un tel capitaine. Elle lui fit faire des avances par l'ambassadeur Soranzo en 1613, lui offrant 2000 ducats par an. Giustiniani répondit qu'il avait une solde supérieure et qu'il lui faudrait renoncer aux honneurs procurés par ses fonctions de gouverneur. Venise, tenant compte de sa valeur exceptionnelle et de ce que son père et son oncle avaient trouvé la mort à son service, éleva la somme à 3000 ducats. Giustiniani accepta ces conditions et fit part de ses intentions au marquis de Spinola, généralissime du roi d'Espagne en Flandre ; celui-ci ainsi que l'archiduc Albert d'Autriche firent aussitôt la plus vive opposition à ce départ.

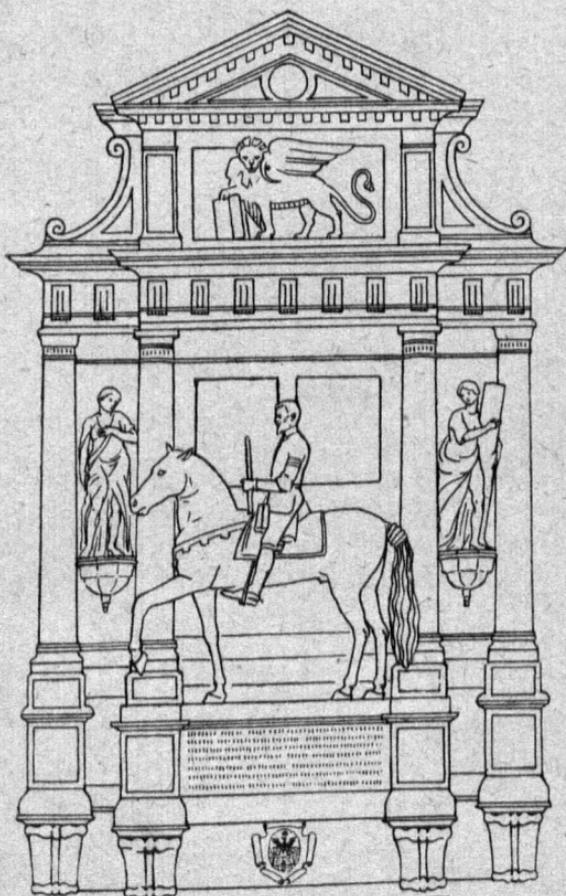
Giustiniani écrivit cependant à l'ambassadeur Soranzo qu'il avait résolu de se rendre à Venise en compagnie de ses deux fils François et Raphaël, jeunes capitaines, et de quatre autres officiers corses (3), qui, espérait-il, recevraient une solde en rapport avec leurs mérites.

(1) *Delle guerre di Fiandra di Pompeo Giustiniano*. Anvers 1609 et 1612. — *Bellum Belgicum*. Venise 1615.

(2) Cf. *Revue de la Corse*, n^o 15. *Les Giustiniani*.

(3) Prezioso de Saint-Florent, Jean-Baptiste Pozzo di Borgo, Michel et Gabriel Césari, il amena aussi un Benoit Ferrari. Il trouva à Venise une trentaine d'officiers corses, parmi lesquels 7 Ornano, 4 Morati, 2 Tavera, des Arrighi, Casabianca, Conti, Romani, Simoni, etc...

Pendant un mois, à Bruxelles, il lutta avec Spinola pour obtenir son congé. Ce dernier était furieux. Giustiniani, à bout d'arguments, finit par lui dire : « Il n'y a plus d'occasion de faire la guerre, je suis décidé à me retirer dans ma patrie et quand Votre Excellence aura besoin de moi, je serai toujours prêt à obéir. » Mais le marquis savait qu'il s'était déjà engagé avec la Sérénissime, il se mit à le supplier, puis à le menacer : Pompée resta inébranlable et déclara qu'il partirait même sans autorisation. C'est ce qu'il fit, après avoir réglé les affaires de sa province et prévenu le chevalier Zorzi Giustiniani qui avait succédé à Soranzo, comme ambassadeur en Espagne.



Monument élevé, par les Vénitiens, à Pompée Giustiniani.

Arrivé à Venise à la fin de mars 1614, il y fut accueilli avec beaucoup de déférence et de sympathie. Il se présenta au doge Antonio Memmo, qui le reçut avec la plus grande cordialité, entouré des membres du Collège, et lui assigna une place pour siéger près de lui, lorsqu'il lui arriverait de venir à l'Assemblée.

Il fut investi du commandement de toutes les troupes du royaume de Candie avec le titre de gouverneur, et il allait s'embarquer avec son fils François, promu colonel des Corses, quand vint à mourir le marquis Bourbon del Monte, général en chef de l'infanterie.

On en était à peine au début des hostilités ouvertes contre l'Autriche à la suite d'incursions de bandes armées et de pillards sur le territoire vénitien. Le Sénat avait déjà confié au prince Don Luigi d'Este la conduite de 2000 hommes et tenait prêt le reste des troupes. Giustiniani reçut l'ordre de remettre son départ pour Candie et d'assurer le commandement des armées de terre et de toutes les places fortes vénitiennes (août 1614) avec le titre de maître de camp-général.

Le peuple vénitien, dont il était connu déjà grâce à son *Histoire de la Guerre des Flandres*, mettait en lui toute sa confiance et il partit pour la guerre accompagné des vœux les plus fervents.

La campagne, qui avait lieu en Istrie, avança victorieusement dès le début. Giustiniani occupa et fortifia rapidement plusieurs villages d'où il put menacer Gorizia et Gradisca, sur les bords de l'Isonzo (décembre 1615) (1). Une grave épidémie entrava quelque temps la poursuite des opérations. Il réclama alors l'envoi de renforts en vue d'une vigoureuse attaque au-delà du fleuve. Parmi les 2000 hommes qu'il possédait en première ligne, il avait déjà un peu plus de 300 Corses (2), mais, peu sûr du reste de ses troupes, il insista pour avoir les Corses d'Istrie.

En attendant, de concert avec le provéditeur général Priuli et le prince d'Este, une incursion fut décidée dans le but de déloger l'ennemi du fort voisin de Gorizia. Bien que vaillamment menée par Giustiniani, elle resta infructueuse (5 août 1616).

Un mois après, les renforts étant arrivés, eut lieu l'attaque définitive et victorieuse. On avait pu réunir 5000 hommes dont 500 Corses. L'avant-garde de 1000 hommes était menée par *Bras-de-Fer* lui-même. Les positions convoitées furent cette fois brillamment enlevées à l'ennemi. Le provéditeur Priuli, dans son rapport au Sénat déclare que tout l'honneur en revient au général en chef, qui, non content de diriger les

(1) Coïncidence remarquable : c'est dans la même région, un peu plus à l'Ouest, sur la Piave, que s'illustra en 1918 notre glorieux compatriote le général Graziani, alors commandant en chef des forces françaises en Italie.

(2) Commandés par le colonel Pierre-Paul d'Ornano, par les capitaines Jean-François, Pierre-Marie, Jules d'Ornano et Santo Lonato. C'est d'eux et de leurs hommes que le provéditeur général Priuli disait alors : « Sono ottimi soldati ».

opérations prit part en personne au combat. De son côté, Antonio Grimani, provvediteur général de Palma, rendit hommage à la conduite des Corses et du colonel d'Ornano.

On décida alors de bombarder la citadelle de Gorizia dans la nuit du 10 au 11 octobre.

Le 10 au matin, Giustiniani et le prince d'Este, suivis d'une poignée de cavaliers, allèrent pousser une reconnaissance. Ils furent attaqués et durent batailler jusqu'au soir. Dans une escarmouche, vers 4 heures, tandis qu'il descendait de cheval pour exhorter ses hommes, le général corse fut frappé d'une balle qui, l'atteignant de côté, pénétra jusqu'à la région lombaire. Il tomba, mais presque aussitôt, courageusement, remonta en selle : il ne put faire que la moitié du chemin qui le séparait du quartier général.

Le soir, au colonel des Corses qui était venu lui rendre visite, il exprima la douleur qu'il éprouvait à ne pouvoir être à son poste sur le champ de bataille ; puis, sentant sa fin proche, il recommanda sa famille à la générosité du Sénat. Il donna encore quelques conseils à ses officiers qui pleuraient autour de lui, il leur rappela le moyen d'abattre le fort et les incita à ne pas perdre de temps. Puis il se confessa et reçut l'Extrême-Onction avec son sang-froid habituel et avec dévotion.

Le lendemain matin, 11 octobre 1616, il expirait, âgé seulement de quarante-sept ans. Ce fut la désolation dans toute l'armée : non seulement, disait-on, il sera difficile de nommer un remplaçant semblable à lui, mais il sera impossible d'en trouver. Priuli, très attristé, porta le jour même la nouvelle au Sénat. Le lendemain l'assemblée se réunit en séance plénière et l'un de ses secrétaires les plus distingués d'alors, Alvise Querini, prononça l'oraison funèbre. Le provvediteur Gal Priuli fut chargé officiellement d'aller présenter les condoléances et les consolations du sénat à la famille, « à cette maison qui a si bien mérité de la République. »

Le général mourait très pauvre, ayant dépensé le peu qu'il possédait au service pour l'enrôlement des Corses. Des pensions furent accordées à sa veuve, à ses deux fils légitimes et à ses quatre enfants naturels. Plus de 2.000 ducats furent prélevés sur le trésor public pour la célébration de ses funérailles et pour l'érection d'un monument en l'église des Saints Jean et Paul à Venise, où ses restes furent déposés le jour des funérailles solennelles, auxquelles assistèrent le Doge et toute la noblesse. Ce beau monument supporté une statue équestre, surmonté du Lion de St Marc et flanquée de deux statues représentant la Force et la Prudence avec, au-dessous, une épitaphe élogieuse et le blason des Giustiniani.

La douleur des Vénitiens fut sincère et profonde. Giustiniani était très populaire ; les poètes avaient déjà célébré son courage, sa valeur et son dévouement, ils pleurèrent sa mort.

Ainsi finit « l'un des nombreux Corses, que l'amour des combats, la pauvreté de leur pays ou la rancune des Génois conduisirent sur le continent dans les armées étrangères de l'époque » et « dont la gloire rivalisa à l'étranger avec celle de Sampiero, mais n'eut pas le même éclat pour la postérité » (1)

Venise, la fière cité, non contente de lui avoir rendu les suprêmes honneurs n'a pas oublié son noble serviteur et, récemment encore, un Vénitien, M. Frédéric Paléologue-Oriundi, a retracé, dans un opuscule documenté, auquel nous avons emprunté de nombreux détails, l'histoire que nous venons de résumer. (2)

Pendant Ajaccio, sa ville natale, ne possède pas un monument, pas une plaque commémorative, rien qui rappelle à l'habitant ou au passant le souvenir de cet enfant illustre, « un des ancêtres de Napoléon (3) », qui, après Napoléon, a fait connaître le mieux à l'étranger et admirer au plus haut point les sublimes qualités de sa race...

Antonio GIUSTINIANI.

LES HISTORIENS DE LA CORSE

POMMEREUL (de) : Histoire de l'Isle de Corse.

(suite)



Pommereul signale alors l'apparition des Caporali, sans doute noblesse native, appartenant aux plus vieilles familles, choisie par les communes, l'autre noblesse descendant des compagnons d'Hugues Colonna. Ces Caporali, au reste, sont parfois au service de Gênes et des nobles à qui ils s'allient par des mariages, parfois à la tête du peuple : ils se vendent indifféremment à tous les partis.

Arrivé au XV^e siècle (p. 57) Pommereul éprouve le besoin d'alléger en marquant les traits principaux de ces dissensions perpétuelles et surtout la perfidie génoise. C'est l'histoire

(1) Ainsi s'exprime M. Ambrosi, dans son article : « *Les Corses au service de Venise* » (Bull. de la Sté des Sces de la Corse n° 425-28)

(2) Federigo Paleologo-Oriundi : *Pompeo Giustiniani, capitano générale della Sma Repica di Venezia* — Venezia 1914 impr. Calle-garo.

(3) Le mot est de M. Graziani, l'éminent archiviste de la Corse.

terriblement enchevêtrée des Grimaldi, des Vincent d'Istria, de Fregoso, des de la Rocca, des Doria, des rivalités où Génois, Aragonais, Français, Corses forment les pièces d'un échiquier toujours mouvant et « dont les variations n'ont d'autre effet que celui de rendre le sort des Corses plus malheureux ». La cession de la Corse à la maison de Saint-Georges, dont l'administration est étudiée avec détail, ne modifie en rien leur destinée : « le peuple génois est naturellement perfide et atroce dans ses vengeances ; il avait mérité cet odieux renom dès le temps des Romains (*perfidus Ligur*) et il semble n'avoir pas changé. »

Avec San Pietro di Bastelica (p. 84) commence pour Pommereul une période plus intéressante. Il prend nettement parti pour ce capitaine ardent, si estimé de François I^{er} et de Henri II, si ennemi des Génois ; il oppose son impétuosité à la sagesse et au sang-froid du maréchal de Termes qu'il compare à Turenne. Il le montre négociant sans cesse contre Gênes, en France, en Espagne, en Navarre, chez les Barbaresques, auprès de la Porte. Quand il est trahi par Vanina que rebute le caractère altier, impérieux, farouche de son époux, Pommereul en fait un récit émouvant et coloré, comme aussi de la campagne de 1565 et du guet-apens où périt San Pietro : « Il avait, dit-il, un courage rar, les talents les plus distingués pour la guerre, un esprit trop ardent peut-être. »

Le meurtre de San Pietro amène Pommereul, historien moraliste et anecdotier, à nous raconter d'abord le dévouement filial d'Antoine Casanova qui fait évader son père de prison en y prenant sa place, puis à nous dire quelle fut en France la fortune des descendants de San Pietro et particulièrement des deux maréchaux d'Ornano. Une sorte de conclusion se présente ici : les Corses à la fin du XVI^e siècle sont de plus en plus opprimés par les génois : l'humanité outragée voudrait détourner les yeux : tant de valeur chez les Corses, selon la remarque de Voltaire, aurait dû faire d'eux les conquérants de Gênes, mais toujours désunis et sans discipline, ils furent subjugués par leur faute.

C'est ici (p. 118) que Pommereul place l'histoire de la colonie grecque ; elle aurait pu servir de modèle aux Corses, si ceux-ci n'avaient pas poursuivi en eux les sujets, à juste titre reconnaissants, de Gênes. La France même pourrait ici imiter Gênes et favoriser en Corse l'immigration grecque à laquelle la guerre des Turcs et des Russes fournit une occasion favorable. De digression en digression, il passe aux réfugiés canadiens dont l'établissement en Corse était à l'étude après le traité de 1763, à la politique corse de Louis XIV, à l'occasion du bombardement de Gênes et surtout il entonne

l'éloge de M. de Choiseul si habile et si humain : il y a bien encore malgré cette politique quelques fanatiques de l'indépendance, mais le temps et un gouvernement juste, ferme et sévère en guériront les Corses.

Pommereul va enfin traiter la révolte de 1729 (p. 124) ; auparavant il nous donne en vingt pages un aperçu du système administratif de Gênes. Ce système repose à la fois sur la crainte, sur l'arbitraire, sur les divisions intestines et aussi sur le principe d'appauvrissement du pays. Il n'y a pas de crimes que Gênes n'ait commis pour pouvoir exploiter un pays dont elle pouvait craindre un rapide développement agricole, économique ou commercial ; elle a préféré y cultiver la misère, l'ignorance et la révolte. Ses gouverneurs avec leur droit de condamner *ex informata conscientia*, ou d'absoudre par la formule de *non procedatur* furent d'abominables tyrans. Son régime d'impôts, où l'on taxe les armes à feu et aussi le droit de s'en servir contre son ennemi, est un monument de la pire barbarie. Les Corses peuvent avoir aussi quelques torts, leurs discussions sur le droit des Génois à les gouverner sont peu fondées et le cardinal Fleury en a fait justice ; néanmoins leur révolte de 1729 était juste ; aucune conciliation n'était possible entre eux et leurs tyrans ; il appartient à un nouveau gouvernement de faire à ce peuple sobre, robuste, intelligent et courageux la place qui lui revient au milieu des nations.

C'est le récit des campagnes récentes qui a surtout retenu Pommereul, et les deux autres tiers de son histoire dès la page 142 du premier volume y sont consacrés et encore faut-il remarquer que les campagnes de 1768 et 1769 seront traitées dans des annexes à part. Nous ne le suivrons pas dans la chronologie de ces événements enchevêtrés, difficiles à résumer et dont Pommereul lui-même a mal dégagé les grandes lignes. Nous signalerons seulement ce qui s'y trouve de plus caractéristique : c'est une foule d'anecdotes, souvenir des entretiens de Pommereul avec ses hôtes corses ; elles peignent toujours la perfidie et la cruauté génoises ainsi que l'acharnement, l'esprit d'indépendance des Corses et leurs trahisons mutuelles. Des mots y sont rapportés et des extraits de pièces officielles ; de ci de là des déclamations humanitaires, politiques, à la manière d'Hume qu'il appelle le modèle des historiens, ou anticléricales (voyez notamment t. II p. 81 et 105) : il critique le gouvernement démocratique et le suffrage majoritaire pour donner sa préférence au gouvernement d'un seul, « lorsque le chef est éclairé et veut le bien ; » il préconise en Corse une justice sévère et immédiate ; bref, presque nul fait qui ne soit commenté, médité et dont il ne tire une leçon morale.

Ennemi déterminé de Gênes, Pommereul n'épouse pas toujours les rancunes des Corses, il les discute, il fait la part des exagérations. Néanmoins tout cela continue de nous peindre sous un jour horrible quoique sympathique la rébellion corse. Quiconque lisait ce tissu romanesque de crimes ne pouvait que concevoir de l'horreur pour Gênes ou de l'admiration pour les martyrs de l'indépendance : voyez à titre d'exemple les histoires du curé Consalvi et du père Cazaconi.

Au milieu de ces furies de cannibales (p. 176) le roi Théodore fait figure de roi de théâtre, ridicule jusque dans la détresse de ses derniers jours et dans l'épithaphe grotesque que lui réservait l'humeur anglaise. Au-dessus de ces événements plane de bonne heure la vigilance de la France, intéressée constamment à empêcher que l'île fût enlevée aux Gênois, livrée à elle-même ou à des alliances funestes ; puis c'est la politique habile et clémente des chefs français, (vrais prototypes, pourrions-nous dire aujourd'hui, de nos grands administrateurs coloniaux contemporains), les Boissieux, les Maillebois, les Cursay..... qui ont su s'attacher le peuple le plus mobile qui fût jamais.

Puis c'est à la figure de Paoli que s'attache Pommereul. (t. II) Il ne lui convient pas encore de faire de lui un portrait en pied ; nulle part non plus il n'essaye de le rattacher à sa famille, à son milieu dont pourtant les préjugés et les passions ont dû lourdement peser sur lui ; de son physique nous ne savons rien. Toutefois il semble bien pour Pommereul que sa qualité maîtresse ait été le génie : c'est un homme supérieur qui ne souffre pour cette raison ni obstacles ni rivaux et c'est son excuse. Au surplus spirituel, éloquent, poli, sachant par son extérieur amener à lui la foule, passionné parfois jusqu'à poursuivre de sa haine la veuve de Gafforio, son adversaire, capable de corrompre par l'argent aussi bien que de séduire au nom de la liberté et de la patrie, de spéculer sur la superstition comme sur la vanité de ses compatriotes, utilisant tous les ressorts, la trahison comme les moindres mésintelligences ; en appelant à l'opinion publique par une gazette et des manifestes qu'il imprime à Cervione, puis à Corte, refusant de négocier avec Gênes même quand c'est avantageux pour son pays, car il a un but plus élevé, consultant son peuple publiquement, semblant se faire forcer la main par lui, mais le menant à son gré et lui dictant ses volontés, se dispensant parfois d'assister à la consulte et y déléguant un président selon son bon plaisir, la faisant cerner parfois d'une troupe d'hommes en armes ; semant le fanatisme de la haine par des artifices grossiers, avide de régner, vrai seigneur féodal, (on ne dit pas encore chef de clan), trai-

tant ses ennemis corses avec la même cruauté que les Génois et dont la seule justification est d'avoir des talents, tant il est beau d'avoir amené tout un peuple au point de nous obéir servilement en croyant n'obéir qu'à lui-même; arrivant à son apogée en 1764 et alors restaurant la police, le commerce, l'agriculture, battant monnaie, parfois sans loyauté, introduisant presque le luxe, fondant l'université de Corte au milieu de la rébellion d'Abatucci, invitant Jean Jacques Rousseau à lui donner une constitution; ayant dû faire accepter son despotisme par une feinte soumission à la consulte.

(à suivre)

G. COURTILLIER.

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

Le château du comte Orso Alamanno

Tous les Corses connaissent l'histoire mêlée de légende, du Comte Orso Alamanno, racontée par Giovanni Della Grossa. On sait également que ce cruel hobereau faisait peser sa tyrannie sur les habitants de l'extrême sud de l'île, dans la plage de Freto qui comprenait le territoire compris entre Roccapina et Porto-Vecchio, occupé aujourd'hui par les communes de Monacia, d'Aullène, Caldarello, Figari et Sotta. Figari a conservé plus particulièrement le nom de Freto, pour la bonne raison qu'à l'époque, c'était le seul endroit habité. Les villages de Monacia, Caldarello et Sotta n'existaient pas encore. (1)

L'histoire du comte Orso Alamanno et la légende de la Mouche de Freto, se sont transmises de génération en géné-

(1) Le comte Orso Alamanno qui doit avoir vécu du X^{me} au XII^{me} siècle — il est impossible d'être fixé sur la chronologie des premiers temps de l'histoire de la Corse — s'était réservé le droit de coucher avec les jeunes mariées de son fief, la première nuit de leurs noces.

Un jeune homme nommé Piobetta, de Piobetta, devant se marier et étant décidé à ne pas prostituer sa femme au sadique seigneur, lui proposa une promenade à cheval. Pendant qu'ils galopèrent botte à botte, Piobetta lui lança un lasso au cou et l'étrangla. Son œuvre de justicier accomplie, il revint sur ses pas, souleva ses concitoyens et les entraîna à l'assaut du repaire seigneurial qui fut détruit de fond en comble.

Jusqu'ici c'est — semble-t-il — de l'histoire; voici la légende: Quelques temps après un berger trouva le squelette du seigneur et dans un geste de mépris, il donna un coup de pied au crâne; il en sortit une énorme mouche puante qui vola à travers la plage de Freto semant partout l'infection et la mort. Piobetta se dévoua une seconde fois. Il donna la chasse à la mouche en ayant soin de se tenir toujours du côté du vent et parvint à la tuer...

Peut-être doit-on voir dans cette mouche, le symbole de la Malaria qui sévissait dans la plage de Freto, malaria qui n'a pas encore disparu, hélas! Après le repeuplement de la plaine. J. F.

ration et demeurent vivantes dans la mémoire des habitants actuels. On vous montre encore les champs du « Lanciato » — (où il s'élança) et du « Spartano » (où il l'enleva de cheval) où Piobetta fit le geste libérateur....

Ce qu'il est intéressant de connaître, semble-t-il, c'est l'endroit précis où était bâti le château d'Orso. Il y a dans notre commune, plusieurs sites où l'on remarque des vestiges d'antiques maisons seigneuriales. Giovanni della Grossa dit que le comte demeurait à Montalto Or, en ce moment, il n'existe pas de colline qui porte le nom particulier de Montalto. Il y a près de Tivarello (hameau principal de Figari) et de Caldarello, deux coteaux couverts de rochers granitiques d'un difficile accès, sur lesquels subsistent les premières assises de murs qui ont résisté depuis des siècles aux intempéries des saisons : on les appelle « i monti » (les monts). A quelque distance de Poggiali (autre hameau de Figari) dans la direction de l'aiguille de l'Homme de Cagna, on voit encore sur une roche escarpée des murs en ruines mieux conservées, qui seraient l'église...

Cependant ce n'est pas à ces endroits, croyons-nous, que demeurait le comte Orso Alamanno. Lorsqu'on suit la route vicinale qui part de Scopeto pour aboutir au pont Bonifazinco, près de Porto-Vecchio, à trois kilomètres au delà de Tivarello, on aperçoit, à droite sur une hauteur, un groupe de maisons qui portent le nom de Montilati. Là se trouve une chapelle petite mais élégante, bâtie en pierres de taille ciselées, le toit également couvert en dalles granitiques ; le granit a subi l'action destructive du temps. La façade qui regarde l'occident, est érodée par l'effort combiné du mistral et de la pluie, mais les murs sont bien conservés et la voûte est toujours solide. La chapelle, suivant l'antique coutume chrétienne, a son abside exposée à l'orient. Les murs de la nef sont percés d'étroites ouvertures qu'on appelle chez nous des « archères » c'est-à-dire des meurtrières par où l'on tirait de l'arc, on lançait des flèches. Nous avons trouvé sur le palier de l'escalier d'une maison, une pierre plate ciselée de 1 m. 50 de longueur sur 1 décimètre de largeur, qui doit avoir servi de table d'autel.

A quelques vingt mètres de la chapelle se dresse un rocher à pic, accessible seulement du côté de l'entrée de l'oratoire. On ne trouve pas sur ce rocher de vestiges de murs; cela s'explique parfaitement si l'on se reporte au récit de Giovanni Della Grossa. Il est dit en effet dans la chronique que lorsque les sujets du comte apprirent sa mort, ils firent irruption dans le château et le rasèrent complètement. La chapelle date sûrement du moyen-âge. Le nom de la hauteur répond presque au

nom qui nous a été transmis par l'ancien chroniqueur. Dans Montilati en effet il n'y a qu'à changer de place les lettres, l et a, pour avoir Montalto ou Montialti. Cette transposition de lettres est très fréquente dans les noms géographiques: n'écrivait-on pas autrefois Avlona au lieu de Valona?..

Le château était admirablement bien situé au point de vue stratégique. Il dominait le défilé de Canale par où il fallait passer, à pied et à cheval, pour se rendre de Sartène à Portovecchio, ou si ces villes n'existaient pas encore de l'occident à l'orient du sud de l'île. C'est par là que passe encore aujourd'hui la route vicinale dont nous avons parlé plus haut.

Nous croyons donc que c'était en cet endroit que demeurait le comte Orso Alamanno. La chapelle de Montilati serait ainsi un monument historique de premier ordre et il est regrettable qu'elle n'ait pas été classée comme telle...

Abbé Jh. FERRACCI.

OUVRAGES DIVERS SUR LA CORSE

CHANAL (Ed.) Voyages en Corse. (1)

Ancien vice-recteur de la Corse, l'auteur a été touché par le charme de nos sites, et n'a pu résister au plaisir de le traduire en une langue simple et claire, agréable à lire.

Nous le trouvons à Francardo, où il quitte la voiture, (le chemin de fer n'existait pas encore) pour entreprendre l'ascension du Niolo sur un mulet peu sûr. Il se rend ensuite à Vico où l'attendent ses parents.

C'est la belle saison. Partout la verdure, la fraîcheur, le soleil. Le surnom « d'Île Verte » que les Anglais ont donné à la Corse, n'a jamais été si bien justifié.

Il fait des descriptions courtes mais enthousiastes des pays qu'il traverse; des récits recueillis le long des routes, sur le sentiment sacré de l'hospitalité tel qu'on l'entendait autrefois en Corse, sur la vendetta (toujours); des légendes bien contées, et un peu « Corsées ».

Nous le voyons sur les cimes renommées et redoutées de notre île. Entre autres sur le haut de la « Punta Artica » qu'il appelle le « Bonnet phrygien », d'où l'on voit, dit-il, le soleil se lever vers l'Italie, alors que sur tous les versants ouest de l'île, brillent encore les étoiles.

De là il aperçoit Aléria sur laquelle il nous fait quelques remarques historiques qui méritent d'être retenues.

(1) Voir dans la *Revue de la Corse*, liste des ouvrages, n°5, col. L.

Aléria aurait été fondée à la même époque que Marseille et aurait atteint un développement, une prospérité qu'elle ne connut plus jamais. Et l'on se demande si, toutes proportions gardées, ce coin de la Corse n'a pas eu sa célébrité tout comme beaucoup de ces établissements fondés par des Phéniciens, des Troyens, des Phocéens errants, tels que Carthage, Syracuse, Marseille, etc.

L'étang de Diana servait de port d'attache et d'arsenal, et le chantier de constructions navales ne devait pas chômer puisque, lorsque les Etrusques et les Carthaginois vinrent attaquer les Phocéens, ceux-ci leur auraient opposé une flotte de cent vingt navires.

La ville fut prise et détruite. Elle avait vécu environ quatre siècles. Ce temps a été suffisant pour lui permettre d'atteindre une force et des proportions redoutables.

Pour que les deux armées ennemies aient éprouvé le besoin de s'unir pour l'attaquer et la vaincre, il faut en effet qu'elle ait été crainte parmi les peuples de la Méditerranée.

Nous passerons sur des récits qui n'ont aucune importance documentaire. Cependant le dernier, où il est parlé des « *Giovannali* » nous paraît offrir quelque intérêt.

C'était à Vivario, un soir de neige, dans une auberge, au coin du feu. L'auteur a comme commensal un fonctionnaire des Ponts et Chaussées qui, contrairement aux amis de passage rencontrés jusqu'ici, parle volontiers littérature.

Il connaît « *Colomba* » l'ouvrage de Mérimée. Et l'auteur paraît en avoir éprouvé une agréable surprise. D'ordinaire les Corses sont les derniers à connaître ce que l'on écrit sur eux. Celui-ci est informé, il faut le faire parler.

Le fonctionnaire parla en effet. Il opposa à l'héroïne de Mérimée une autre héroïne corse, d'après lui plus originale et plus intéressante : *Annunziata*, des « *Giovannali* ».

Ici doivent se placer quelques remarques indispensables sur les « *Giovannali*, » cette curieuse secte que Giovanni della Grossa, et tous les historiens à sa suite, ont condamnée sans autres informations.

Seul M. Ambrosi R., dans son souci constant de documentation et d'impartialité, est sorti de cette « neutralité » malveillante. Il a le courage d'admettre que ce « devait être la simple manifestation d'un état social meilleur. » Que Giovanni, vivant « au milieu d'un monde féodal qu'il servait et dont il partageait les croyances » n'y avait rien compris.

Enregistrons avec plaisir ce jugement autorisé de l'historien de la Corse. Quelque tardive qu'elle soit c'est une réhabilitation. Ces Corses qui luttent, avec l'esprit de sacrifice de martyrs pour un idéal, ne peuvent pas être des mécréants.

Bien plus. Voyons en toute bonne foi l'origine de ce mouvement, et s'il est possible qu'il n'ait eu que la corruption et la honte comme bat.

D'abord, on ne peut admettre sérieusement que des campagnards déjà isolés dans le maquis, pour ainsi dire, aient éprouvé le besoin de s'isoler plus encore pour mieux donner libre cours à leurs vices.

Cette accusation écartée, d'où vient ce terme de « Giovannali » ? Si l'on s'en rapporte au sens du mot : Giovanni, Jean : partisans de Jean. Pourquoi, « partisans » de Jean, alors que les promoteurs du mouvement, deux membres de la noblesse, s'appellent Polo et Arrigo ?

N'y aurait-il pas lieu de croire, au contraire, que ces derniers, révoltés contre les injustices dont ils avaient à souffrir, aient adopté, comme mot d'ordre, le titre des chevaliers de *Saint-Jean* dont les exploits étaient alors connus dans tous les pays d'Occident ?

Notons que c'est à cette époque que les chevaliers de Saint-Jean, chassés d'abord de Jérusalem, puis de Margat, enfin de Chypre, allèrent chercher asile dans les îles de la Méditerranée occidentale, telle que Malte.

Nous ne voyons aucune absurdité à admettre que quelques-uns de ces pionniers de la Justice, des religieux, toujours, aient débarqué sur la côte orientale de l'île, à Porto-Vecchio, à Pinarello, plages proches de Carbini, lieu d'origine du mouvement. Aucune trace d'une telle intervention n'existe ; mais comment en serait-il autrement ? Les ordres, les communautés, à même de les établir et de les conserver, ont combattu la « secte » avec une haine inexorable. Jamais ils n'auraient permis une telle origine à un mouvement qu'ils avaient si âprement combattu.

D'ailleurs l'excommunication prononcée contre ces héros malheureux n'a jamais émané de Rome, que nous sachions. Ce furent les ordres religieux Corses, « d'accord » avec les seigneurs de l'île, qui la prononcèrent, non compris le clergé séculier, celui qui vivait parmi les paysans et savait mieux les apprécier. Ce qui est certain, c'est que le narrateur de Chanal, l'auteur des « Voyages en Corse », en parle comme de héros martyrs dignes de la plus grande admiration.

Voici un court résumé du récit rapporté par Chanal.

Les Giovannali avaient parcouru le pays de Conca, le Fiumorbo, Ghisoni, etc. Tout l'Alesani était pour eux, lorsque vint l'excommunication, la déclaration de guerre à mort.

Les moines allaient prêcher la croisade contre eux dans les villages de la Corse, et appelaient des volontaires pour les combattre.

La lutte touchait à sa fin. La poignée de Giovannali encore vivants s'était retranchée dans la montagne de Ghisoni ; celle appelée « Kyrie Eleïson », sans doute dans une grotte inconnue des soldats.

Un jeune homme de Ghisoni, Angelico, a quitté sa vieille mère et sa sœur pour les rejoindre. Apprenant les supplices que l'on faisait subir aux malheureux qui étaient pris, sa mère est morte d'inquiétude et d'épouvante.

Annunziata, sa sœur, une nuit gravit la montagne, va trouver Angelico, et l'adjure d'abandonner ses croyances et ses amis.

— Un « Giovannali » ne change jamais, répond Angelico. Comme Annunziata insiste, supplie, il répond :

— « Frappés par la main de Dieu qui châtie ses préférés, nous ne sommes aujourd'hui que des criminels voués au dernier supplice. Mais la cendre de nos bûchers n'en fécondera pas moins le sol natal, et grâce à l'exemple donné par les Giovannali le noble peuple Corse ne se lassera jamais de poursuivre la revendication de son indépendance ».

Tandis que les soldats qui les poursuivaient pillaient les maisons des pauvres paysans, brutalisaient, violentaient les femmes, les Giovannali souffraient la faim plutôt que de toucher au bien d'autrui.

Un jour un enfant qui avait été cueillir du buis pour le dimanche des Rameaux, découvrit leur refuge et les dénonça.

Alors des embuscades sont tendues, un filet de postes de soldats enveloppe peu à peu leur dernier abri, Annunziata va retrouver son frère, non plus pour le supplier d'abandonner ses amis, mais pour lui parler une dernière fois de leur mère, pour lui dire adieu.

Quelques jours après, Angelico tombe dans une embuscade. Il n'a que le temps de crier : « Gardez-vous, frères ! l'ennemi est là ! » Il tombe percé d'un long épieu.

Tous furent pris et massacrés.

La veille du bûcher libérateur, Annunziata, trompant la surveillance de la sentinelle, peut atteindre l'endroit où sont entassés les cadavres que l'on va brûler le lendemain.

Elle reconnaît celui de son frère, le charge sur son dos et se met en devoir d'aller l'ensevelir dans le tombeau de la famille, à côté de sa mère.

Mais la sentinelle l'a vue et l'interpelle.

— C'est mon frère, répond la courageuse Annunziata, mon frère, mort subitement.

— Je veux le voir, dit le soldat, précisément ces damnés de Giovannali s'appelaient « frères », entre eux.

— C'est le fils de ma mère ; je le jure...

Mais le soldat l'a poussée à un endroit éclairé par la lune.

Ah ! fille du diable ! jura-t-il, je le reconnais ton frère ! Regarde cet épieu qui a fait sortir sa vilaine âme de sa poitrine de damné !

— Misérable assassin ! s'écria alors la jeune fille, tu oublies que je suis corse ! Tiens, que mon frère soit vengé ! Dieu l'a voulu.

Ayant arraché le cimenterre qui pendait à la ceinture du soldat, elle lui en asséna sur la tête un coup terrible. Puis chargeant à nouveau son frère sur son épaule elle partit vers la tombe de sa mère

Elle eut juste le temps de soulever la dalle, et d'y précipiter le cadavre. Ses forces étaient épuisées ; elle tomba évanouie.

Le jour de Pâques. Le bûcher s'élève sur la place publique près de la maison d'Annunziata. Sept cadavres sont entassés. Ceux d'Annunziata et d'Angelico sont attachés ensemble au sommet de la lugubre pyramide. Le feu pétille. Un moine prononce des paroles d'excommunication, entre autres :

« Lasciate ogni speranza voi ch'ardete »

Laissez tout espérance vous qui brûlez.

Tout autour la foule frémit de l'humiliation infligée au pays.

Alors on vit un vieux prêtre Corse, le confesseur d'Annunziata, s'avancer et entonner au grand scandale des moines, l'office des morts, « Kyrie Eleïson ! »...

« Et tout le peuple transporté reprend cette prière dans une immense et harmonieuse clameur, dont l'écho roule et rebondit parmi les profondeurs de la vallée envahie déjà par les ombres du crépuscule. »

Naturellement le récit a été embelli. On peut douter de l'authenticité du texte. Mais le fait nous le croyons parfaitement exact, quoique, avec le temps, il ait pris la forme d'une légende.

Mais alors, je le demande aux Corses qui ont cherché par les contes de nos vieillards, à bien comprendre les mœurs d'autrefois, comment une légende conservée, transmise à travers tant de générations, et citée comme un exemple sublime d'honneur, où l'on ne trouve que des paroles d'indépendance, de courage et d'abnégation ; comment une telle légende pourrait-elle avoir comme origine un mouvement d'une honteuse dépravation ?

Il m'a paru bon d'appeler là-dessus l'attention des Corses partisans de l'impartialité de l'histoire, et celle des historiens eux-mêmes.

Mathieu AMBROSI

VARIÉTÉS CORSES

UNE ÉLECTION en CORSE

« Qui bene amat bene castigat » I. — LES PRÉMISSSES

A mon aimable confrère, Sampiero Porri,
pour réaliser un de ses désirs.

Les incidents que je vais raconter, se passèrent-ils au commencement du siècle dernier ? Sont-ils modernes ? Verront-ils le jour dans quelques cinquantaines d'années ? Le seul fait d'y voir des télégrammes courir le long des fils de cuivre qui bordent nos routes si mal entretenues, ou des automobiles cahoter, au gré des ornières, les reins endoloris d'électeurs appelés à grands frais du Continent, permettra peut-être de situer une aventure qui fut, est ou sera.

A moins que quelque susceptibilité ne s'émeuve ; auquel cas nous supposerons avoir trouvé ce récit sous la forme d'une dissertation philosophique au fond du buvard d'un candidat au baccalauréat, respectueux, ô combien, des prémisses, du développement et de la conclusion.

Il est, en Corse, une saison, électorale dirai-je, extrêmement importante ; c'est celle qui se déroule tout le long des jours de janvier pour se clore dans la nuit du 4 février qui prend alors une importance aussi grande que celle de Noël. Pour ceux de mes aimables lecteurs, qui, bien qu'électeurs, ne comprendraient pas très bien ce que je prétends dire, je veux parler de la « confection » des listes électorales. Que ne suis-je Homère ! J'aurais écrit « je veux chanter » les exploits de ces héros célèbres, au fond d'une vallée, qui sans trembler, sont montés à l'assaut d'une... urne dessinant son imposante masse cubique, tout au haut d'une.. table.

A Traunato, on ne savait pas encore s'il y aurait plusieurs concurrents pour les élections cantonales qui devaient avoir lieu quelques mois plus tard : mais un chef de parti doit savoir, ne rien laisser au hasard et se tenir continuellement sur une défensive armée qui lui permette de passer immédiatement à une offensive énergique.

Il fallait donc confectionner des listes qui constituassent des réserves prêtes à entrer en action si le besoin venait à s'en faire sentir.

M. Demetrius Anacharsis Rogliano, en vieux routier des guerres, non de l'Empire, mais des urnes, et décidé à soutenir jusqu'à la mort électorale, son candidat et cousin M. Barretali, décida, maire prévoyant, de reviser très sérieusement les listes anciennes et de ce remaniement savant, faire éclore une nouvelle liste pure comme un lys, droite comme un palmier, inattaquable comme un cactus.

Il déclara, qu'il fallait rayer un certain nombre d'inscrits, parce que bien que nés dans la commune, ils n'y habitaient pas et devaient vraisemblablement voter dans une autre commune. Mais par contre, il fallait inscrire d'autres électeurs qui bien qu'ils n'habitassent pas la commune, y étaient nés et pouvaient vouloir venir y voter.

De la sorte, soixante électeurs furent inscrits et trente furent rayés. Je n'ignore pas que des ennemis politiques déclarèrent plus tard que les soixante inscrits étaient du parti de M. Rogliano alors que les trente rayés étaient de ses adversaires. Mais je ne sache pas qu'un inventeur de génie ait déjà trouvé le moyen de mettre un frein à la calomnie ; il est plus facile de Westingousser un wagon de la C. F. D. que la langue de certaines commères et même de certains compères.

Toutefois, on pourrait arguer qu'il était facile à M. Rogliano de demander à ses collègues des autres communes si les électeurs étaient ou non inscrits chez eux. Et qui vous dit qu'il ne l'avait pas fait ? Je ne suis pas magistrat, ni reporter et il ne m'appartient pas de faire une enquête complète ; mais je sais de source certaine qu'il s'adressa au maire de Bavella, par exemple ; et, s'il l'a fait pour un, qui nous défend de croire qu'il ne l'a pas fait pour d'autres ?

Je sais bien que la lettre qu'il adressa à ce collègue, arriva à un moment où celui-ci était en voyage et qu'il n'y fut pas répondu de suite. Mais pouvait-on prévoir ce voyage ; et puis, un maire n'est pas un homme indispensable ; il a des adjoints, il a des secrétaires et la meilleure preuve en est que l'on trouva plus tard une lettre par laquelle un électeur de Bavella demandait à être inscrit à Traunato. Il peut bien y en avoir eu d'autres. Des adversaires n'hésitèrent pas à dire que cet électeur était illettré et que sa lettre fut écrite par son propre fils qui était conseiller municipal et membre de la commission administrative chargée de la révision. Et puis après ! Un homme ne saurait-il un moment dépouiller son caractère public pour rendre un service à un parent ? Si mes chers lecteurs pouvaient avoir, à un moment, de telles idées, je m'arrêterai dès maintenant et ce serait dommage pour ce récit destiné à éclipser les batailles des Grecs et des Troyens autour de l'urne, pardon ! de la cité de Priam.

La nuit du 4 août, excusez-moi, du 4 février arriva enfin et la commission se réunit afin de clore ces listes si importantes. Mais au dernier moment, on apprit que le secrétaire de la mairie était alité avec un très gros accès de malaria. On prétendit bien qu'on l'avait vu se promener dans le courant de l'après-midi. C'est très possible mais si vous ne savez pas qu'un accès de fièvre se déclare à l'improviste, cela prouve cher lecteur, que vous n'en avez jamais eu et je vous souhaite de continuer.

Le secrétaire de la Mairie était donc couché avec un accès de paludisme et on se demandait avec anxiété comment on le remplacerait lorsque M. Barretali se présenta et fut agréé avec enthousiasme et reconnaissance. Ce n'est pas si amusant de tenir un registre sur lequel il faut inscrire, avec rapidité, les réclamations de tous les électeurs plus ou moins organisés, en tous cas pas toujours conscients des difficultés qu'ils créent.

Mais M. Barretali était au courant de toutes ces complications : aussi les membres de la commission se rapprochèrent-ils avec empressement du beau feu d'arbousier qui invitait à la somnolence, au coin de la cheminée monumentale, en s'en rapportant à l'expérience du secrétaire volontaire. Les réclamations ne furent d'ailleurs pas nombreuses : un adversaire qui vint vers les dix heures et qui resta à se chauffer et à bavarder jusqu'à minuit et s'en alla paisiblement au moment où le bureau levait la séance.

Mais à l'instant où le secrétaire essayait sa plume au tapis qui en avait vu d'autres, deux de ses cousins, fils de M. Rogliano, se présentèrent à leur tour.

On raconta bien que ces jeunes gens ne figurèrent sur le registre que par une inscription faite après coup et ce pour contrebalancer les réclamations de l'adversaire, mais que ne raconta-t-on pas ! N'alla-t-on pas jusqu'à dire que le registre de la séance ne fut qu'un brouillon qui fut plus tard recopié avec quelques changements, alors qu'il eut été plus simple et plus poli d'admettre que M. Barretali était un remarquable calligraphe et sut tenir le registre avec un art auquel eut pu à peine atteindre le secrétaire titulaire.

Je m'excuse de rapporter tous ces commérages, mais je me dois à mon rôle d'historien impartial.

Cependant la loi exige que les rectifications soient affichées à la porte de la Mairie. M. Rogliano profondément respectueux de textes auxquels il devait sa situation, appela l'appariteur (je dis bien l'appariteur ; nous ne sommes pas à Marseille, il est vrai, mais une mairie qui se respecte et respecte la déférence due à la Majesté que lui confère la Volonté Nationale, ne saurait se passer d'appariteur). A cet homme de confiance, fut confiée une belle feuille de papier calligraphiée par la plume experte de M. Barretali et, en présence du maire, elle fut placardée sur le côté droit de la porte. Puis chacun s'en fut déjeuner, car midi sonnait à l'antique horloge du clocher.

Mais, dans la nuit, s'éleva une tempête épouvantable, une dernière velléité de révolte de l'hiver contre le printemps proche, et la feuille avait disparu le lendemain matin. Tout naturellement, les adversaires prétendirent qu'elle avait été ar-

rachée intentionnellement, qu'elle n'avait été d'ailleurs placée qu'à midi de façon que, dans ces courtes journées de février, son placardage fût le plus restreint qu'il fut possible. Était-ce bien même l'affiche légale qui avait été apposée et le maire n'avait-il pas profité de ce que l'appariteur était illettré pour lui remettre un papier quelconque absolument étranger à la question électorale ?

Mais sans se laisser détourner de sa tâche sacro-sainte par des calomnies, ô combien intéressées, M. Rogliano procéda immédiatement à la rédaction des lettres qui devaient être envoyées aux radiés pour leur permettre de protester s'ils le jugeaient bon. Il aurait pu évidemment, sans sortir de l'esprit de la Loi, notifier ces radiations à la mairie, mais il ne voulut pas que l'on pût dire plus tard que cette notification à lui-même n'était qu'une infâme comédie.

Cependant au moment où le secrétaire remis de son accès malarien, lui faisait signer les dites lettres, il lui fit remarquer que le receveur des postes était en congé et que son intérimaire n'était peut-être pas suffisamment au courant des particularités de la commune. Il fut donc décidé que l'on attendrait la rentrée du titulaire, qui ne devait pas tarder.

Mais ce dernier obtint une prolongation de congé par suite d'un événement de famille et ne rejoignit son poste que le 28 février la veille de la clôture des délais de notification. Aussi pressé par le temps, ce fonctionnaire, après une vérification hâtive, retourna-t-il les lettres avec la mention : adresse inconnue.

On en fit encore un grief au maire en prétendant que les uns habitaient la ville voisine, que les autres avaient encore des parents en Quiéta où ils payaient leurs contributions ou tout au moins y recevaient leurs feuilles d'imposition.

N'est-il pas évident que c'est là encore une preuve de mauvaise foi et de partialité ; le maire est-il receveur des postes et celui-ci a-t-il à connaître des affaires de la mairie ? Il faut être logique, que diable.

Mais je n'en finirais pas à raconter toutes les manœuvres déloyales dont M. Rogliano aurait pu être la victime, si, conscient de son devoir, il ne s'était drapé noblement, dans le manteau de l'indifférence. Tableau allégorique à peindre à fresque dans la salle du conseil municipal, pour servir d'exemple édifiant aux générations à venir.

(à suivre)

A. MAITROT

LE DIRECTEUR-GÉRANT A. CLAVEL.

VOYAGE D'ÉTUDES EN CORSE

DU

Conseil Municipal de Paris

*Les Carrières, Les Forêts,
les possibilités d'avenir.*

○

Le Conseil municipal de Paris a envoyé l'année dernière en Corse une délégation de sa commission des travaux afin de rechercher les possibilités d'utilisation pour la Ville de Paris des richesses géologiques et forestières de la Corse.

Le rapport consécutif à ce voyage, qui a vu le jour récemment, est instructif à de nombreux points de vue.

Il débute par une rapide exposition de la constitution géologique de la Corse. Toute la partie sud-ouest appartient à la zone hercynienne et est à peu près exclusivement formée de roches granitiques, granulitiques et porphyriques analogues à celles qu'on rencontre dans le massif central français. La partie nord-est appartient au contraire à la formation alpine et est composée de terrains sédimentaires sur lesquels s'est exercée une action métamorphique intense, région coupée d'ailleurs de roches éruptives, notamment de serpentines.

Rappelant le rapport que publiait en 1821 l'ingénieur Guéymard, envoyé dans l'île par le gouvernement de la Restauration, le rapporteur d'aujourd'hui, M. Adolphe Chérioux, constate qu'« il n'est pas de pays plus riche en belles roches polissables que la Corse et que le monde entier devrait être tributaire de ses magnifiques carrières ». Il y a en effet en Corse des marbres, des porphyres, des granits, des serpentines de toute beauté présentant « les plus grandes richesses de coloris, et susceptibles, après polissage, d'être employés dans les monuments les plus magnifiques. »

La délégation a visité de nombreuses

(1) Les lecteurs de la *Revue* apprécieront d'autant mieux cet intéressant article que le rapport dont il rend compte a été fait uniquement pour le Conseil Municipal de Paris et qu'il n'est pas mis en librairie.

Ils pourront ainsi, grâce à l'analyse qui en est faite ici, connaître les résultats jusqu'ici ignorés, d'une enquête dont les conséquences peuvent être très importantes pour la Corse (*N. d. l. D.*)

carrières, elle a admiré des marbres de toutes couleurs, des porphyres, la diorite orbiculaire, des variétés infinies de granit, la serpentine diallagifère de Mont-Marcolino, et elle répète, après tant d'autres, qu'il est « inconcevable que cette dernière roche, l'une des plus belles au point de vue décoratif, soit si peu connue sur le continent. »

Mais la commission municipale avait surtout en vue d'étudier la possibilité de trouver en Corse — c'est-à-dire en France — les matériaux nécessaires au pavage des voies publiques de la capitale, et que la Ville de Paris fait actuellement venir à grands frais de Suède, de Norvège, de Tchéco-Slovaquie, voire même d'Allemagne.

A ce point de vue, la Commission de la Ville de Paris a pu constater la richesse inestimable du sol de la Corse. Dans le rapide voyage qu'elle a fait, elle n'a pu visiter tout ce qu'il y avait à voir et, à notre avis, on a eu le tort de ne lui montrer que l'au-delà des monts, en négligeant l'en-deçà et la région bastiaise où elle eut fait maintes constatations profitables. Mais, rien que dans ce qu'elle a pu voir, il y aurait matière à une exploitation fructueuse si les Cor-es savaient vraiment tirer parti de ce qu'ils possèdent.

Dans la ville même d'Ajaccio, elle a vu une carrière constituée par un gisement de granit à feldspath bleuâtre, au grain fin, très convenable pour le pavage et qui, intelligemment exploitée, pourrait convenir sinon à une exportation de grande envergure, du moins à la satisfaction des besoins locaux.

Dans la région de Porto-Ota, elle a constaté la présence de plusieurs carrières ou gisements, mais un seul se trouve exploité. Il s'agit ici d'un granit porphyroïde gris bleuâtre, d'une exploitation qui serait pourtant facile en raison de la proximité du golfe de Porto.

Visite également aux carrières d'Algajola, mais celles-ci sont trop connues pour que nous insistions.

Près de Calvi, dans la presqu'île qui porte la ville à son extrémité, la commission a examiné un important filon de diorite. La pierre a donné à l'essai les meilleurs résultats, elle se travaille bien, elle paraît homogène, l'exploitation en est relativement facile, et elle existe en quantité abondante.

Même observation à la Parata, à Lumio, à St Pierre de Venaco où l'on trouve des filons de diorite intéressants.

Malheureusement, pour tous ces gisements l'initiative d'exploitation manque complètement et cependant il y aurait peu d'efforts à faire pour obtenir un rendement intéressant ; mais ces efforts, personne ne songe sérieusement à les tenter.

A Ajaccio, où la carrière est bien placée au point de vue de l'embarquement des matériaux et des facilités pour le logement des ouvriers, l'exploitation est embryonnaire, il n'y a pas de carrières proprement dits, mais des ouvriers qui extraient simplement de gros moellons, et les exploitants ne paraissent pas concevoir d'expéditions sous une autre forme.

A Porto-Ota, l'exploitation serait facile en raison de la proximité de l'admirable golfe de Porto. On pourrait, sans trop de frais, établir, un transporteur aérien pour mener les produits jusqu'aux bateaux ancrés dans le golfe... Mais nous n'en sommes encore qu'à envisager des possibilités...

Le filon de diorite de Calvi a été exploité passagèrement, d'une façon rudimentaire. Là aussi, il conviendrait, pour faire une exploitation rationnelle, productive et économique, de relier par un transporteur aérien la carrière au port bien abrité de l'Alga. Personne ne paraît y avoir songé.

A la Parata, nous sommes à 12 km. seulement d'Ajaccio et à 50 mètres de la mer. L'emplacement, dit le rapporteur de la commission parisienne, « se prête à une belle exploitation, le chargement des matériaux directement en bateaux serait facile et la combinaison d'une exploitation pour les besoins locaux et pour Paris serait avantageuse ».

Le filon existe depuis toujours, pourtant ce n'est « qu'aujourd'hui » que le service des ponts et chaussées « envisage la possibilité » d'ouvrir en ce point une carrière !

Aussi peut-on dire sans exagération qu'au point de vue des richesses de son sous-sol, la Corse en est encore aujourd'hui, ou à peu près, au point où elle en était lorsque M. Gueymard, en 1821, la parcourait pour le compte du gouvernement de Louis XVIII.

A la vérité, il y a deux obstacles à une exploitation intensive et rémunératrice de ces richesses. D'abord, la question de la main d'œuvre. Le métier de carrier est un métier pénible qui s'exerce généralement loin de l'attraction des centres de population et nécessite un assez long apprentissage. Délaisé

de plus en plus en France, il l'est davantage en Corse où cette profession ne paraît pas convenir au tempérament des habitants ; mais, sous réserve de la question du logement qui, en Corse comme partout ailleurs, à l'heure actuelle, est particulièrement difficile à résoudre, il semble bien, ainsi que le dit le rapport, que l'immigration des ouvriers italiens puisse permettre, si on voulait l'envisager sérieusement, une exploitation importante et rémunératrice.

La question des transports est également une de celles qu'il faut envisager avant d'entreprendre une extraction de quelque envergure. La Corse est rattachée aux ports méditerranéens par divers services de navigation réguliers, mais le prix du fret, ajouté au transport Marseille-Paris par voie ferrée, devient prohibitif pour une marchandise lourde comme les pavés de pierre. Il faudrait établir un courant d'échanges maritimes entre la Corse et les ports de Rouen ou de Dieppe, par exemple. Si extraordinaire que le fait puisse paraître, le prix de revient serait encore moindre qu'en empruntant la voie de Marseille. Et, comme le remarque fort justement le rapporteur « dans le domaine des transports, une exploitation en faciliterait d'autres ; si un courant d'expéditions commençait à s'établir avec du pavé de pierre, par exemple, l'exportation de pierres de construction ou autres pourrait s'effectuer en même temps ; le courant d'échanges devenant plus important, le fret se trouverait plus facilement ce qui favoriserait et faciliterait d'autres exportations ».

Dans le domaine forestier, les richesses de la Corse sont incalculables en dépit des nombreux incendies de forêts allumés par les bergers qui désirent augmenter la zone des pâturages ou par la négligence des charbonniers et des bûcherons, incendies qui, depuis cinquante ans, n'ont pas détruit moins de 50.000 hectares de bois.

Il en reste pourtant encore 175.000 hectares, et tout le monde connaît les admirables domaines d'Aitone, de Vizavona, de Tartagine, de Zonza, de Marmano, d'Asco et de Valdoniello, dans lesquels dominent le pin maritime et le pin laricio.

La commission de la Ville de Paris a tenu à connaître les possibilités des forêts de la Corse pour le pavage des rues de Paris. Ce n'est pas trop de dire qu'elle a été émerveillée à la fois de

la quantité et de la qualité des bois. Il lui a paru qu'ils étaient à peu près équivalents au mélèze des Alpes et supérieurs au pin des Landes. Et cependant, à quelques rares exceptions près, ce n'est pas le pin de Corse, mais le pin des Landes qu'on emploie la ville de Paris. Pourquoi ?

Il en est ici comme pour la pierre ; l'exploitation est mal conduite, faite sans méthode, et l'on n'envisage guère que les besoins locaux ou ceux d'alentour. Ainsi, la plupart des pins abattus sont envahis par le bleu et ils deviennent impropres au pavage. On sait que le bleu provient de l'envahissement de l'aubier par un micro organisme qui lui communique sa couleur. Or, cette maladie est généralisée en Corse parce qu'on abat les arbres en période de séve, au printemps. On conçoit, sans doute, qu'il en soit ainsi. Les pins laricio croissent à une altitude où la neige persiste souvent jusqu'au mois d'avril et les bûcherons attendent qu'elle ait disparu pour abattre les arbres. La séve qui monte à ce moment se décompose pendant le transport et les bois arrivent en mauvais état. Il faudrait donc changer radicalement l'époque de l'abatage.

D'autre part, l'exploitation des forêts présente des difficultés résultant de l'éloignement des centres habités, quoi qu'il soit plus facile de trouver parmi les Corses des bûcherons que des carriers. Enfin, le transport des bois depuis la forêt jusqu'aux scieries est assez difficile par suite de la raideur des pentes et des grandes distances à parcourir. Il faudrait établir des câbles de transport et des voies Decauville. Il faudrait surtout concentrer les bois sur une scierie fixe, ce qui permettrait d'obtenir des madriers sciés régulièrement et d'une épaisseur rigoureusement uniforme, condition indispensable pour des pavages. Cela offrirait en outre l'avantage d'utiliser éventuellement les nombreux déchets d'une scierie importante soit pour produire de la vapeur à bon compte dans des foyers spéciaux, soit en les carbonisant suivant les méthodes nouvelles pour en tirer des produits intéressants.

Et si l'on pouvait combiner des chargements de pavés de pierre lourds et tenant peu de place avec des chargements de bois encombrants, mais légers, on obtiendrait sans doute des frets plus avantageux.

En 1817, M. de Saint-Genest, préfet de la Corse, signalait déjà que l'explo-

tation des forêts pouvait devenir une source considérable de revenus. « La seule forêt d'Aïtone, disait-il, suffira pour toujours à approvisionner les arsenaux de Toulon et de Brest, non seulement en bois de construction, mais en goudron et en poix. » On peut dire aujourd'hui que les forêts de la Corse pourraient suffire pour toujours à approvisionner en pavés de bois la Ville de Paris. Il suffirait de trouver en Corse des gens qui le veuillent et qui sachent s'organiser. C'est là, il ne faut pas se le dissimuler, la partie la plus difficile du problème. La venue dans l'île de Beauté de la commission dont nous parlons a attiré l'attention des propriétaires, des industriels, des commerçants sur le débouché qu'ils pourraient trouver du côté de la Ville de Paris. De nombreuses demandes de renseignements lui sont parvenues qui montrent que l'opinion publique corse s'est intéressée à la question et, par là, il semble bien que le voyage de la délégation ait eu d'heureux résultats.

Mais ce n'est pas tout, il faut que les Corses eux mêmes viennent à leur aide. Une notable partie des offres reçues par la commission sont conçues en termes vagues ou comportent des conditions irréalisables, ou encore, dénotent de la part de leurs auteurs une inexpérience totale en la matière qui les rendent inacceptables. Les propriétaires estiment trop facilement qu'il leur suffit d'avoir une carrière et d'abattre des blocs pour que leur tâche soit finie et que l'acquéreur n'a plus qu'à enlever la marchandise. Ce qu'il faut que les Corses comprennent, c'est que les richesses inestimables qu'ils possèdent ne prendront de la valeur qu'autant qu'ils sauront les mettre en œuvre, non point individuellement, de bric et de broc, mais par une organisation appropriée, de caractère industriel, aussi bien pour l'exportation que pour le transport, les deux choses devant être indiscutablement liées. Cette organisation, ce n'est assurément pas la Ville de Paris qui peut la réaliser comme beaucoup de Corses semblent le désirer. Il faut, dit justement le rapport que nous citons, qu'elle soit entreprise soit par une grande firme, largement pourvue de capitaux et dirigée par une volonté ferme et éclairée, soit par l'association des nombreux intérêts locaux qui, actuellement, paraissent s'ignorer — et le rapporteur aurait pu dire « et même se combattre » — et qui pourraient atteindre le but recherché en

consentant à collaborer en s'inspirant de conceptions industrielles »

Il semble que cet appel ait déjà été entendu par les exploitants de la forêt d'Asco qui envisageraient, paraît-il, la concentration de leurs bois sur une scierie fixe, mode d'exploitation dont nous avons indiqué les avantages. Félicitons-les, mais ce n'est là qu'un premier — et encore unique — symptôme encourageant.

Comme le dit M. Adolphe Chérioux, « l'attention des intéressés est maintenant attirée sur le débouché que leurs bois, qui actuellement ne se vendent pas, pourraient trouver à Paris ; il ne leur reste plus qu'à se souvenir du proverbe « Aide-toi, le ciel t'aidera ! » et à s'organiser pour seconder l'effort que la ville de Paris est toute disposée à faire pour favoriser les fournitures de cette origine. »

Quoi qu'il en soit, il faut se louer du voyage entrepris en Corse par les représentants de la municipalité parisienne. Il a provoqué dans la presse, sous la plume de M. Fernand-Laurent, de M. René Fiquet, membres de la commission, des articles chaleureux en faveur de l'île parfumée et qui ont été remarqués. Il ne saurait être question, faute de place, de les reproduire ici. Citons cependant, pour le profit qu'on peut et qu'on doit en tirer, cette conclusion du rapport officiel de la commission.

« Le voyage extrêmement rapide de la délégation lui a permis de se rendre compte que les ressources naturelles de la Corse ne se bornent pas à des pierres et des bois susceptibles d'exportation. L'île de Beauté dont le surnom est amplement justifié est riche également en beautés naturelles, comme on en voit rarement autant réunies dans un même cadre.

« Par ce temps de développement du tourisme, ces beautés, si elles sont convenablement mises en valeur, peuvent constituer la fortune de ce pays et y amener l'aisance en même temps qu'un développement du trafic général qui ne pourra qu'être favorable à l'extension des exploitations industrielles dont nous avons signalé la possibilité.

« Parcourir la Corse, comme l'a écrit M. Fernand-Laurent, c'est retrouver successivement la Suisse, la Bretagne et l'Estérel. Il n'est pas possible de rendre le charme profond ou la majesté de certains paysages ni les effets impressionnants résultant, sous la vive lumière du midi, des contrastes accentués entre le bleu profond de la mer, la

pourpre des rochers aux formes étrangement découpées, la neige éblouissante des cimes et le vert sombre des forêts.

« Si le voyage en Corse de la délégation peut avoir eu, par surcroît, le résultat de faire connaître davantage toutes ces beautés et d'inspirer à de plus nombreux Parisiens le désir de les visiter au lieu de chercher à l'étranger des paysages souvent moins beaux, il aura été, à ce seul point de vue, très utile aussi bien pour la Corse que pour le pays tout entier qui est intéressé au développement de chacune de ses provinces. »

Cette conclusion sera la nôtre. Puisse nous, en lui donnant la publicité de la « Revue de la Corse » avoir apporté une part utile de collaboration à l'œuvre de régénération de notre petite patrie à laquelle s'emploient d'autre part tant de bonnes volontés.

Emile FRANCESCHINI.

Cet article était écrit lorsque nous avons appris que la Chambre de commerce de Bastia, par l'intermédiaire de son président, M. Fantauzzi, d'une part, et la section rouennaise de l'Union générale des Corses, d'autre part, s'employaient activement à la réalisation d'un service maritime entre la Corse et Rouen. C'est un nouveau symptôme intéressant pour le réveil de l'activité économique de la Corse, si délaissée jusqu'à ce jour.

La traversée en musique

Le *Corte II*, de la compagnie Fraisinet, vient de mettre en pratique une des merveilleuses applications de la Radiotéléphonie, cette filiale de la télégraphie sans fil.

Les touristes qui quittent Nice pour Ajaccio ou Bastia, à bord de ce confortable paquebot, ont l'agréable surprise, lorsque les côtes de Provence ayant disparu à l'horizon, l'uniformité de la mer ne leur apporte plus les distractions de la route, d'assister à l'audition d'un concert offert par un excellent orchestre de Nice.

La sonorité des instruments, la netteté des accords musicaux sont perçus avec une telle perfection que l'on croirait dissimulée derrière la cloison voisine, l'orchestre niçois qui charme les passagers jusque vers les côtes de Corse.

Cette intelligente innovation est d'autant plus appréciable que le *Corte II* est actuellement le seul bateau possédant cet avantage en Méditerranée.

A nos abonnés.

Nous considérons comme un devoir agréable de remercier hautement ceux de nos abonnés qui, en nombre sensiblement plus grand que celui de l'année dernière, se sont fait inscrire comme « Amis de la Revue ». Nous avons été très sensible à cet accroissement spontané de sympathies pour une œuvre dont la continuation reste téméraire en raison des difficultés qui, chaque jour, deviennent de plus en plus grandes.

Le fabricant de papier, l'imprimeur, le brocheur, semblent pris d'émulation pour nous appliquer, à tous moments, des augmentations nouvelles qui bouleversent tous nos calculs. Si le prix des abonnements avait suivi la même progression, c'est beaucoup plus de dix francs que verseraient les souscripteurs.

Nos lecteurs savent depuis longtemps que nous n'avons ni Mécène, ni subvention quelconque et qu'il nous faut compter uniquement sur le produit des abonnements dont le nombre, bien que fort honorable, est encore insuffisant car le tirage, forcément limité, d'une publication spéciale, en augmente considérablement le prix de revient.

Aussi nous excusera-t-on de répéter encore, à ceux qui veulent bien nous exprimer l'intérêt qu'ils portent à la publication, la prière de nous aider en faisant autour d'eux une propagande non verbale, mais effective, pour recueillir des nouvelles souscriptions.

Ferait-on un rêve irréalisable en souhaitant que chaque abonné veuille bien seulement faire souscrire un seul de ses amis et alors l'existence de la Revue serait assurée ? Ce geste sauveur, les Amis de la Revue en ont accompli l'équivalent en doublant élégamment le montant de leur abonnement et nous leur exprimons toute notre gratitude pour ce bon exemple.

Devons-nous espérer que nos abonnés, — dont beaucoup ont pu apprécier, dès la première année, la progression ininterrompue d'une Revue qui, en réalité, est la leur, — voudront bien faire connaître à leurs amis les livraisons actuelles, ainsi que la valeur et la variété d'une rédaction due à une pléiade de collaborateurs éminents, qui servent avec distinction et dévouement la cause patriotique du régionalisme Corse ?

Remercions également les lecteurs qui ont bien voulu nous exprimer leur satisfaction au sujet de la transformation opérée dans les livraisons de cette nouvelle année. Que ne pouvons-nous faire mieux encore !

LES DEUILS LITTÉRAIRES

Albert TOZZA

Le 4 janvier dernier, la Corse a perdu un de ses meilleurs enfants, un de ceux qui la représentaient le plus dignement à Paris, Albert Tozza, professeur honoraire au Lycée Carnot.

Ses amis et ses anciens élèves ont tenu à lui apporter un dernier témoignage d'affection en rappelant, dans les journaux Corses, ses dons intellectuels et le charme de ses relations qui inspiraient la plus vive sympathie à tous ceux qui l'ont connu.

De descendance catholique, il en avait la ferveur unie aux plus rares qualités du cœur, car il n'hésita pas, dès ses débuts dans la vie, à adopter les petits princes de Luzignan, indignement spoliés et abandonnés par tous. Non satisfait de ce bel acte d'humanité il adopta encore plus tard les deux sœurs Leccia et ce sont ces jeunes filles reconnaissantes qui, pendant ses derniers jours, adoucirent, par leur tendresse, dans la maison de santé où il expira, les souffrances de celui qui en avait fait ses enfants.

Nous avons tenu à citer cet exemple si rare de fraternité humaine avant de parler des raisons pour lesquelles nous mentionnons son auteur dans cette revue littéraire.

Albert Tozza était un écrivain distingué en même temps qu'un poète émérite. Dès sa jeunesse il avait montré des dispositions littéraires exceptionnelles.

Étant élève de philosophie au Lycée de Grenoble, en 1875, il publia chez Fabiani à Bastia, en une brochure in-8, un drame en cinq actes et en vers, *Yago Sangrador*, qui dénotait, chez son jeune auteur, de grandes facilités poétiques et une rare activité intellectuelle.

Tout en exerçant avec distinction le professorat, il ne négligea jamais les travaux littéraires. Il écrivit plusieurs ouvrages en collaboration avec l'écrivain catholique Aimé Giron. Ce fut d'abord en 1901, *Un soir de Saturnales*, fresque romaine en deux tableaux, édité par Ollendorff. Puis *L'Augustule* et *Louis le Bien-Aimé* (1725), chez l'éditeur Ambert.

Il fit paraître ensuite, seul et successivement, *Antinoüs*, *Les nuits de Bagdad*, *Gilles de Rais* (La Bête de Luxure) et *Les jardins du mag isfique*, tous ouvrages qui témoignent de son érudition et de la délicatesse de ses goûts littéraires.

Il avait conservé très vivant l'amour et le culte de son pays. Il aimait à évoquer le souvenir de son enfance, à converser en langue Corse avec ses compatriotes, à leur donner la primeur des vers qu'il venait d'écrire et à discuter littérature.

Il est fort regrettable que, dans son œuvre d'écrivain, cet auteur d'un goût sûr et délicat n'ait rien consacré à la Corse, sauf une excellente traduction de *l'Histoire de la Corse* de Petrus Cironæus qui parut en 1884 en un vol. in 8°.

Selon le désir qu'il en avait exprimé, il est allé dormir son dernier sommeil auprès des siens à Oletta, son village natal.

M. Jérôme CARCOPINO

Le nouveau directeur de l'*Ecole française de Rome*, qui remplace pour un an Mgr Duchesne, de l'Académie française, décédé, est, comme on l'a appris, M. J. Carcopino, originaire d'une famille de Sarrola-Carcopino, arrond. d'Ajaccio. Son père, né à Zicavo et ancien élève du collège d'Ajaccio, exerçait la médecine à Verneuil (Eure) et fut maire de cette ville.

M. J. Carcopino tout jeune encore était maître de conférences à la Sorbonne et considéré par ses élèves et par ses pairs comme un professeur apportant dans l'étude de l'antiquité latine une vigueur de pénétration et une intelligence supérieures.

Les œuvres qu'il a déjà publiées font autorité auprès des savants. Sa note sur l'organisation des sociétés publicaines romaines « Décumani » (1905) fut suivie de près par sa remarquable traduction du « Forum romain » de Mommsen (1906).

L'histoire de « l'ostracisme athénien » (1908) précéda dans cette suite ininterrompue de travaux, une étude très remarquée sur « La loi de Hiéron et les Romains » (1909), dans laquelle l'éminent auteur de ces 300 pages, s'attaquant aux textes les plus difficiles de l'histoire romaine, arrive à reconstituer la législation des Romains par la législation grecque qu'ils avaient adoptée. Grâce à lui, l'histoire financière de la république romaine est aujourd'hui fixée, la science économique peut tirer grand profit de cette scrupuleuse enquête.

Mais son dernier ouvrage, qui consacra sa réputation et lui valut une chaire à la Sorbonne, fut « *Virgile et les origines d'Ostie* » (1919). Ce savant tra-

vail est le résultat des longues études qu'il poursuivait comme élève à cette école française de Rome dont il est aujourd'hui le Directeur. Il arrive à établir la date réelle, jusqu'ici très controversée, de la fondation d'Ostie à l'embouchure du Tibre, où Auguste avait formé le projet de créer un nouveau port.

Toute l'histoire de l'Enéide gravite autour de ces rivages d'Ostie et de Lavinium et de cette Troie nouvelle qu'Enée fonda sur les rives de ce *fluvus Thybris*, rappelant le *Thymbris* de Phrygie, dont parle l'Illiade et que chante Virgile.

L'auteur nous fait saisir la portée politique de l'œuvre du poète latin et montre l'histoire du peuple romain indissolublement reliée aux origines latines. Ce remarquable ouvrage est un de ceux qui marquent une date dans le développement des études historiques.

La nomination de cet éminent enfant de la Corse a été très favorablement accueillie dans les milieux scientifiques et la « Revue des Deux Mondes » l'annonce en ces termes que nous sommes heureux de reproduire :

« Le jeune savant qui vient d'être envoyé au palais Farnèse jouit de la plus haute estime de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et à l'archéologie romaines. M. J. Carcopino était en 1905 élève à cette même école où il revient comme directeur en 1923. Parmi les études qui l'ont signalé, les plus remarquables sont celles qu'il a consacrées aux ruines de la ville et du port d'Ostie. Pour en faire mesurer la valeur il suffira de rappeler que les fouilles récentes, exécutées par des savants italiens, ont confirmé les déductions et les hypothèses de l'archéologue français.

L'estime et la sympathie des milieux romains qu'il a su acquérir et conserver rendront plus facile à M. Carcopino la tâche d'être, dans ce poste élevé, une sorte d'ambassadeur intellectuel de la France. Et si la jeunesse, par bonheur, se rencontre avec la valeur technique, n'est-elle pas une force de plus ? »

C'est à peine, en effet, si M. Carcopino a dépassé la quarantaine, ce qui nous donne l'assurance que sa vaste érudition rendra encore de grands services à la Science.

La *Revue de la Corse* se réjouit tout particulièrement de la nomination à cette haute fonction d'un corse et d'un de ses amis que nos lecteurs se féliciteront de voir parmi ses collaborateurs.

Nouvelles Bibliographiques

Les ressources thérapeutiques de la Corse

Nous avons pris grand plaisir à lire la très intéressante étude formant la thèse de Doctorat qu'un de nos bons abonnés, M. Dominique Séta, vient de soutenir brillamment devant la Faculté de Médecine de Paris.

Sous ce titre, l'auteur bien inspiré a su grouper et résumer en un ensemble, dont l'aridité technique est complètement bannie, toutes les observations faites par des spécialistes sur l'importance climatique et les richesses thérapeutiques de la Corse. Il y étudie l'influence bienfaisante des différents climats dont la Corse offre une variété exceptionnelle, selon les situations et les altitudes.

Il y passe en revue les incomparables sources thermales, ferrugineuses, ou sulfureuses, dont une exploitation mieux comprise devrait faire la fortune de la Corse. Enfin il fait valoir la grande vertu sédative de ce climat privilégié pour calmer la nervosité malade résultant de la vie fiévreuse et trépidante des grandes villes continentales.

Le docteur Séta doit être félicité d'avoir, en bon Corse, mis en évidence les merveilleuses propriétés thérapeutiques qui sont le privilège de son pays. Nul doute que l'aménité de son caractère y ajoute un attrait de plus auprès de la clientèle où il est assuré de conquérir un premier rang.

Nous signalons à nos lecteurs l'apparition d'une très intéressante étude sur *l'Amélioration de la race ovine Corse*, publiée avec gravures par MM. Léon Boyer et P. Sajous, directeurs du service agricole et du Laboratoire départemental, dont la *Revue* publiera un compte-rendu dans son prochain numéro.

Tarra Còrsa

Le jeune félibre Corse M. Marco Angeli, publié en ce moment, dans le journal *A Muvra*, un roman du dialecte insulaire qui a reçu le meilleur accueil de tous les fervents du langage de Cynnos. L'un d'eux veut bien nous en résumer le sujet en ces lignes :

Le héros, Rinucciu d'Attala, est un jeune poète Cynnéen qui, ses études terminées, quitte Paris avec son ami, le peintre Patriziu Mac Cartiss pour se consacrer entièrement à sa déesse : La Corse.

Il s'efforce de provoquer un certain renouveau de l'esprit insulaire et de sa race en déchéance par des études sur la langue, l'histoire, les mœurs et coutumes des ancêtres.

L'action se développe dans les paysages romantiques du Sartenais où Rinucciu retrouve une amie d'enfance, Lellena.

Mais leurs amours sont douloureusement interrompues par la mort prématurée de Lellena. C'est alors que Rinucciu, cherchant un dérivatif à sa douleur, se consacre désormais entièrement à l'aube nouvelle qu'il a rêvée pour sa chère Tarra Corsa, désormais son unique amour.

Le but de l'auteur a été de sauvegarder le patrimoine linguistique de ses aïeux et de le faire aimer et respecter davantage par tous ceux qui cultivent l'amour du pays Corse.

Les Ibères en Corse

Nos manuels d'histoire nous disent que les premiers habitants de la Corse furent les Ibères et les Celtes. Aucun doute n'est possible sur la venue des Celtes en Corse, du moins dans l'arrondissement de Sartène, le menhir du Rizzanese et le champ de dolmens du plateau de Cauria sur la rive droite de l'Ortolo en sont des témoins irrécusables.

Je crois avoir trouvé une preuve tout aussi convaincante de la colonisation de notre île par les Ibères : la survivance de mots communs à la langue espagnole et à la langue corse.

Nous avons — du moins dans le dialecte Sartenais — un mot expressif très souvent employé : « *diccìa* » qui signifie : bonheur, chance, veine. Je ne pense pas que ce mot tire son origine du latin ou de l'italien. Or, dans la langue espagnole on rencontre ce mot avec la même prononciation et la même signification « *ditcha* » (bonheur, chance). S'il ne vient ni du latin, ni de l'italien, il ne peut être que d'origine ibérique.

Les Ibères sont donc sûrement nos ancêtres.

En cherchant bien je crois qu'on trouverait dans notre langue d'autres mots d'origine ibérique.

M. Paul Arrighi, qui a traité si magistralement la question des origines de la langue corse, pourrait peut-être tirer parti de cette découverte, si ce mot n'est pas employé dans son arrondissement.

Abbé Jh. FERRACCI.

Le Bulletin de Touring Club de Belgique. Toujours très intéressant et qui contient souvent des descriptions touristiques du pays de France vient de publier sous le titre : *Un mois en Corse* un pittoresque compte rendu d'un voyage aux environs de l'Ile-Rousse par l'Anversois M. G. de Clercq.

Ses observations sont très exactes et ses descriptions bien qu'incomplètes ne manquent pas d'humour quand il nous raconte sa descente du train à l'Ile-Rousse et comment il fut conduit à l'Hôtel de l'Europe qu'il déclare, d'ailleurs, « Bon et fort propre ». ce qui, de la part d'un Belge, est un valable certificat.

Toutefois on comprend assez difficilement que ce voyageur qui a passé un mois dans le village de Pietralba, près l'Ile-Rousse, n'ait pas eu la curiosité de visiter la Balagne dont il habitait le centre. Aucun touriste avisé n'y aurait manqué.

Néanmoins cet intéressant récit, avec la différence qu'il constate naturellement entre le climat de la Belgique et celui de la Corse, engageront sans doute quelques-uns de ses compatriotes à suivre ce bon exemple.

QUESTIONS CORSES

32. — Quelles sont les origines de la Commune nommée *Argiusta-Moriccio* ?

D'après les légendes, *Moriccio* aurait été jadis un centre important ; connaît-on son origine ?

Aux alentours immédiats de l'église de *Moriccio* se trouvent un cimetière appelé *Canonica* et un champ dénommé *sarratchinaccia* ; quelles sont les origines de ces dénominations ? Quelles est la signification du nom *Argiusta* ? Entre *Argiusta* et *Moriccio* un champ est appelé *Macchia Guardata*.

Ces diverses dénominations auraient-elles quelque chose de commun au point de vue linguistique et historique ?

F. C. ETTORI.

33 — Le « *Corsica* » de Ch. Guérin a-t-il été publié ?

On lit dans le *Journal de la Corse* du 1^{er} juillet 1864 : « M. Charles Guérin, professeur d'histoire au Collège d'Ajaccio, publie en ce moment à Paris un volume intitulé : *Corsica, histoires et légendes corses*, qui est écrit dans un style original, vif et spirituel. Nous y remarquons entre autres choses : *Rolla*,

ou *La Corse au II^e siècle* ; *Le Parrain juste* ; *Brandulaccio* ; *Les Lavandières* ; *Napoléon III à Ajaccio*. Dans ces différents récits, l'auteur allie à la finesse d'observation et à l'impartialité de l'historien, la verve brillante du romancier ».

Ce travail, dont nous n'avons pu trouver trace dans aucune bibliographie, a-t-il vraiment été publié ? Ajoutons que l'une des nouvelles ci-dessus, *Le Parrain juste*, a paru dans un journal Corse en février 1886, comme étant inédite.

Un des lecteurs bibliophiles de la *Revue* pourra-t-il nous renseigner ?

UN ABONNÉ BIBLIOPHILE.

Réponses

Quelles sont les places fortes anciennes désignées par les noms de *Blesinon*, *Charax*, *Eniconia*, *Vapanes* (Q. n^o 7).

Malgré l'ancienneté de la question et les réponses déjà fournies, voudrez-vous accueillir cette courte contribution ?

Blesinon : Le *Mantinum* de Ptolémée, actuellement *La Vasina* à cinq kilomètres de Bastia, sur la route du cap.

Charax : Traduction littérale du latin *Palus*, se trouvait dans les environs de l'étang de *Palo*. *Præsidium* a été bâti sur son emplacement.

Eniconia : Pourrait-être une corruption de *Nicæa* plus tard *Mariana*.

Vapanes : Pourrait être aussi une corruption et parvenir de *Portus Favoni* le port *Favone* de la Carte de l'Etat-Major.

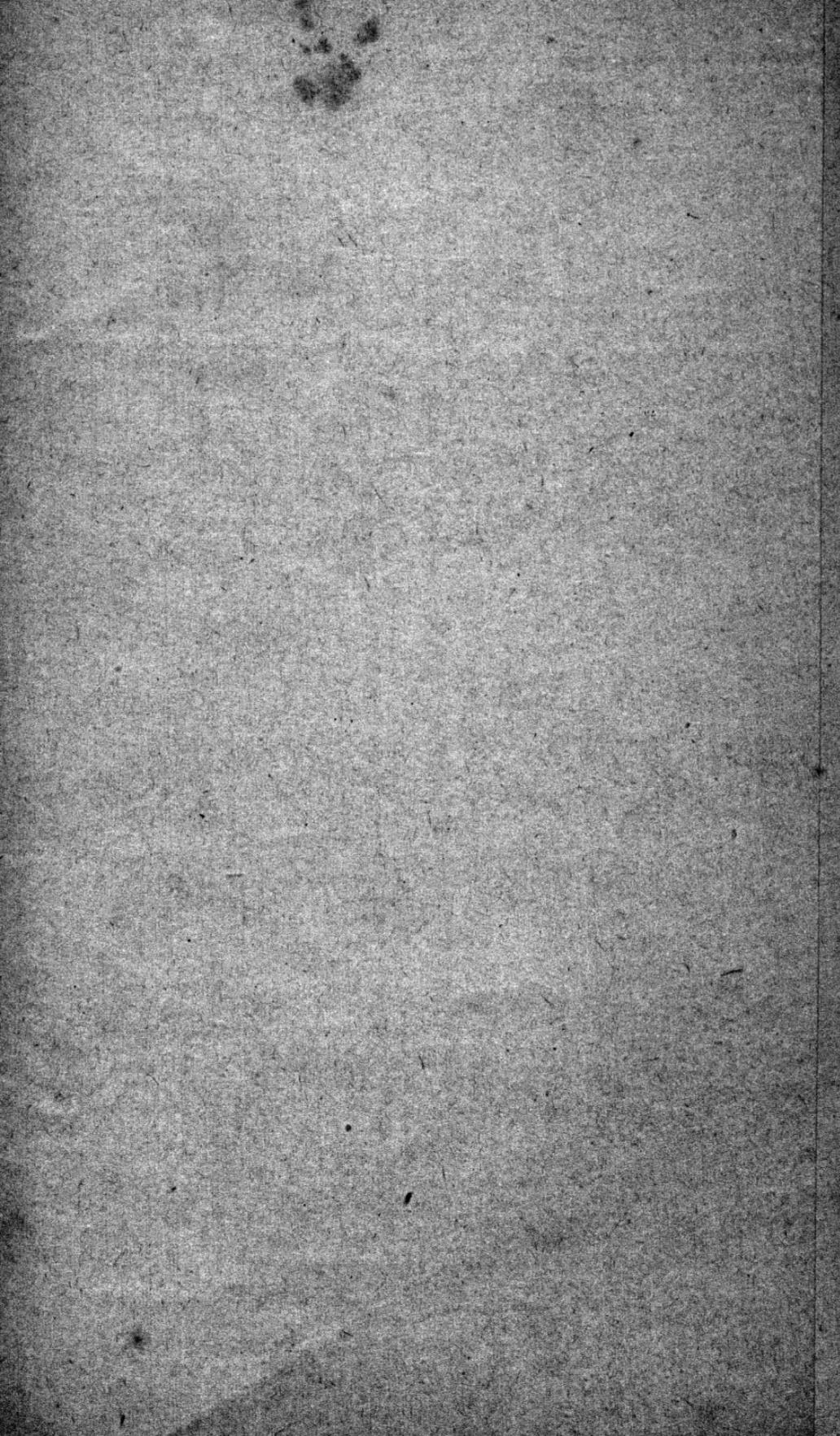
J. C. C. B.

Nous avions pensé regagner, avec le présent numéro, une partie du retard qui pèse sur la *Revue* depuis la perte de notre regretté collaborateur Colonna de Césari Rocca, lorsqu'une grève malencontreuse est venue, au dernier moment, aggraver la situation. Que nos abonnés veuillent bien nous faire confiance à ce sujet en pensant que tous nos efforts tendent actuellement à éviter la continuation de ce désagrément et que nous espérons y parvenir prochainement.

Erratum. — Prière de faire les corrections suivantes dans le dernier n^o : page 27, ligne 25, biffer le *v* malencontreux qui forme le mot « chèvres » au lieu de « chères » ; page 30, ligne 13, le mot *prisiacci* doit être rectifié *pristaticci*, page VI, 1^{re} Col. ligne 30, au lieu de « un » mettre « sur ».

LE DIRECTEUR GERANT : A. CLAVEL.

L'imprimerie de *La Revue de la Corse*.



LES BONS HOTELS CORSES

(Insertions gratuites)

- AJACCIO.** — G^d Hôtel d'Ajaccio et Continental. (*Seegers-Vassali*). Pet. déj. 3 fr. Déj. 12 fr. Din. 14 fr. (sans vin). Ch. 16 fr. Journée comp. 35 fr.
- AJACCIO.** — Hôtel-Pension des Etrangers. (*J. Baretti*). Pet. déj. 2 fr. Déj. 8 fr. Din. 8 fr. (sans vin). Ch. 1 lit, 6 à 10 fr. 1 gr. lit, 9 à 10 fr. à 2 lits, 12 à 14 fr. Pens. à partir de 4 j. 15 à 20 fr. (26 ch.)
- ALBO** (près Nonza). — Hôtel Paolini. (*Paolini*). Pet. déj. 1 fr. Repas 7 fr. ch. 2 fr. Journée comp. 10 fr. vin compris. gar. gratuit.
- ALÉRIA** (Cateraggio). — Hôtel Padovani. (*Vve Padovani*). Pet. déj. 1 fr. Repas, 5 fr. avec vin et café. Ch. 4 fr. Journ. Comp. 15 fr. (3 ch. et 5 gr. lits)
- BASTIA.** — Grand Hôtel Cyrnos. (*Filippi*). Pet. déj. 3 fr. Déj. 10 fr. Din. 11 fr. (sans vin) Journ. 25 à 30 fr. Ch. 1 lit, 10 à 14 fr. 1 gr. lit, 18 à 22 fr. 2 gr. lits, 20 à 24 fr. salles de bain. élect. ascenseur.
- BOCOGNAGNO.** — Hôtel Beau-Séjour (*Ferri-Pisani P.*) Pet. déj. 1 fr. Déj. 6 50. Din. 7 fr. (avec vin). Ch. 4 fr. ; à 2 lits, 7 fr. Journ. Comp. 18 fr. 8 j. 17 fr. (8 ch. 15 lits)
- CALACUCCIA.** — Hôtel des touristes. (*Mlle Kilina Lupi*). Pet. déj. 2 fr. 50. Repas sans vin, 7, 50 ; avec vin, 8 fr. Ch. 1 lit, 6 fr. Gr. lit, 8 fr. 2 lits, 10 fr. Journ. comp. 23 fr. p. 8 jours, 20 fr. p. plus, 18 fr. Gar. 2 fr. (41 ch.)
- CALACUCCIA.** — Hôtel de France et Monte Cinto. (*A. Grisoni*). Pet. déj. 1 fr. 50. Déj. 6 fr. Din. 6, 50 avec vin. Ch. 4 fr. Journ. 18 fr. gar. et ch. noire gratuits. (16 ch.)
- CALDARELLO** (Pianottoli). Hôtel des Etrangers. (*Giudicelli*). Pet. déj. 1 fr. Déj. 5 fr. Din. 6 fr. avec vin. ch. 4 fr. Journ. 14 fr. gar. gratuit.
- CALENZANA.** — Hôtel Tarquiny. (*Tarquini*). Pet. déj. 1.50. Repas, 6 fr. ch. 5 fr. Journ. comp. 16 fr. avec vin. gar. gratuit.
- CERVIONE.** — Hôtel des voyageurs. (*Madame Laffont*) Pet. déj. 1.50, repas 5 fr. (avec vin) ch. 4 fr. Journ. comp. 15 fr. gar. gratuit. (3 ch.)
- CORTE.** — G^d Hôtel du Nord et d'Europe (*Mme Ottobriani*). Pet. déj. 2 fr. Déj. 7 fr. Din. 8 fr. avec vin. Ch. 6 à 8 fr. Journ. 22 fr. gar. 2 fr. 50. (20 ch.)
- ILE-ROUSSE.** — G^d Hôtel d'Europe. (*F. Suzzoni*). Pet. déj. 2 fr. Déj. 6 fr. Din. 6 fr. 50 (avec vin, 2 fr. en plus). Ch. 1 lit. 6 fr. 2 pers. 8 fr. à 2 lits, 10 fr. Journée comp. 16 fr. avec vin, 20 fr. garage, 3 fr.
- OTA.** — Hôtel de la Spelonca (*Coérolé Martin*). Pet. déj. 1 fr. Repas, 5 fr. avec vin. Ch. 4 fr. Journ. 12 fr. volt. gardées.
- PIANA.** — Hôtel Continental. (*Maître-pierre*). Pet. déj. 1.25. Repas, 7 fr. ch. 5 fr. Journ. comp. 15 fr. gar. 5 fr.
- PINO.** — Hôtel Ceselli. (*Ceselli*). Pet. déj. 1 fr. Déj. 7 fr. Din. 7.50. Ch. 5 fr. Journ. comp. 12 fr. avec vin. (5 ch.)
- PONTE-LECCIA.** — Hôtel Cyrnos. (*Paul Mattei*) Pet. déj. 1 50. Repas, 6 fr. Ch. 4 fr. Journ. comp. 18 fr. avec vin. gar. gratuit. (6 ch.)
- PORTO-VECCHIO.** — Hôtel Central (*Vve Tomasini*). Pet. déj. 2 fr. Déj. 5 fr. Din. 5 fr. 50, avec vin. Ch. 5 fr. Journ. 17 fr. gar. gratuit.
- ROGLIANO.** — Hôtel Zerbi. (*Mlle Zerbi*). Pet. déj. 1.25. Repas, 6 fr. ch. 4 fr. Journ. comp. 17 fr. avec vin. gar. gratuit.
- SAINT-FLORENT.** — Hôt. d'Europe. (*Agnès Luciani*). Pet. déj. 1 fr. Déj. 6 fr. Diner 7 fr. (vin compris) sur com. à partir de 10 fr. Journée comp. 16 fr. sans vin, 14 fr. garage 2 fr.
- SARTÈNE.** — Hôtel de Provence. (*D. Marcangeli*). Pet. déj. 1.75. Déj. 7.50 Din. 8.50. Ch. 7 fr. Journ. comp. 22 fr. avec vin. gar. gratuit. (12 ch.)
- VICO.** — Hôtel des Gourmets. (*Cervetti*). Pet. déj. 1 fr. Repas, 6 fr., ch. 5 fr. Journ. comp. 18 fr. avec vin. gar. gratuit. (12 ch.)
- VIZZAVONA.** — Grand Hôtel. (*J. Muraccioli*). Pet. déj. 3 fr. Déj. 8 fr. Din. 9 fr. ch. 1 pers. 12 fr. 2 pers. 16 fr. 2 lits 18 fr. Pens. p. 8 jours : 25 fr. avec vin. gar. gratuit.

Les renseignements parvenus trop tard, figureront au prochain numéro.

La mention des Bons hôtels corses équivaut en réalité, à une recommandation, d'ailleurs gratuite et désintéressée, comme toutes celles que nous donnons dans nos bureaux.

Aussi, dans l'intérêt général, nous prions les touristes qui auraient éprouvé, dans les maisons mentionnées, quelque motif sérieux de mécontentement, de vouloir bien nous en faire part.

PROPAGANDE !!!

PRIME GRATUITE. Tout abonné qui procurera deux souscripteurs nouveaux à la *Revue* recevra *franco*, en remerciement, une brochure documentaire de cent pages, trop fameuse œuvre boche, n'ayant pas été mise dans le Commerce, *curiosité* et *rareté* bibliographiques, très abondamment illustrée de photos tirées en bistre avec, sur la couverture, le casque et le glai-ve symboles de militarisme et de guerre, brochure douloureusement instructive, digne d'être commentée et conservée par tout français qui n'oublie pas !.. Des circonstances particulières nous ont procuré ces brochures boches que l'un de nos proches parents, rentrant chez lui après l'armistice, en pays occupé, a trouvées en nombre... à la place de son mobilier ! Nous souhaitons que cette prime, d'une réelle valeur, encourage les amis de la *Revue* à intensifier la propagande dont elle a besoin.

UN TOUR EN CORSE

Parmi les publications choisies le plus souvent dans nos bureaux pour leurs illustrations représentent le mieux la Corse, l'album de P. Boisard a eu de nombreuses préférences.

Imprimé sur papier de luxe, en grand format in-8° Jésus (25 x 19 c.) ce récit de voyage alertement écrit est supérieurement illustré.

L'éditeur photographe Ch. Mendel, connu pour ses remarquables illustrations photographiques, a voulu faire une œuvre artistique en confiant le tirage de celle-ci à une maison de Nancy spécialisée dans ce travail.

Une vingtaine de photos en diverses teintes sont encadrées par un texte intéressant tandis que cinq planches tirées à part en noir, bleu, bistre, sanguine et orange présentent en petits tableaux des vues célèbres de la Corse.

L'éditeur nous avait fait plusieurs livraisons de cet album coté d'abord 5 fr. puis 6 francs, mais lors de notre dernière demande, voyant l'édition presque épuisée nous avons pris ce qui en restait, de sorte que l'on ne peut plus le trouver aujourd'hui qu'en nos bureaux.

Contrairement à ce qu'on peut supposer en pareil cas, nous profiterons de ce monopole pour favoriser nos abonnés en ramenant le prix à 4 fr. 50 (port et recom. en plus). Les amateurs sont ainsi prévenus que : *Un tour en Corse*, près d'être épuisé, ne se trouvera plus bientôt que chez les bouquinistes et à quel prix ?

L'ANNU CORSU

Almanaccu litterariu illustratu
Antologia Regionalista

Directeurs :

P. ARRIGHI et **A. BONIFACIO**

Un vol. in-8, 200 p. de texte

Avec nombreuses illustrations

Prix : 2 fr.; franco, 2.75 ; recom , 3 fr.

La « CORSICA » de Novellini

Novellini peignit avec un rare talent une allégorie de la Corse, sous le nom de *Corsica*, dont le succès fut très grand. Le graveur Sirouy en fit une habile et fidèle reproduction dont les exemplaires sont devenus aujourd'hui très rares, la planche n'ayant pas été conservée.

Son neveu et compatriote M. J. F. Santarelli n'a pas voulu laisser disparaître ainsi l'œuvre remarquable du peintre Corse. Il a confié à un dessinateur d'un talent éprouvé le soin délicat d'une reproduction qui vient d'être achevée avec une telle perfection qu'elle ne se distingue pas de l'original.

Cette magnifique gravure, tirée artistiquement sur Chine, à la presse à bras, avec application sur feuille Wathmann spéciale, de 80 x 60 cent. est une œuvre d'art de premier ordre. Tous les Corses devront lui réserver une place d'honneur dans leur demeure.

Loïn d'être une spéculation, c'est un lourd sacrifice que s'est imposé M. Santarelli pour perpétuer la *Corsica* de *Novellini*, ce chef-d'œuvre régionaliste dont il a déposé pour les lecteurs de la *Revue* des exemplaires dans nos bureaux, au prix de 15 francs, représentant à peine les déboursés de la gravure, de l'impression et du papier spécial. L'expédition peut en être faite par la poste, en un rouleau protecteur, au prix de 17 francs. Nous conseillons la recommandation postale.

Cette fois encore, l'abondance des matières nous a forcée, malgré le plus grand nombre de pages, d'ajourner au prochain numéro la *Bibliographie de la Presse Corse* et plusieurs autres articles. Nous comptons reprendre et terminer cette nomenclature qui constitue un important travail, entièrement nouveau et inédit et que les bibliophiles corses ont apprécié.